

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-1 21SGADL0019

**SEANCE DU
18 MARS 2021**

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
62

Date de convocation :
12 mars 2021

Date d'affichage :
19 mars 2021

OBJET :
**Adoption du procès-verbal du
conseil de communauté du 11
février 2021**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelynne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

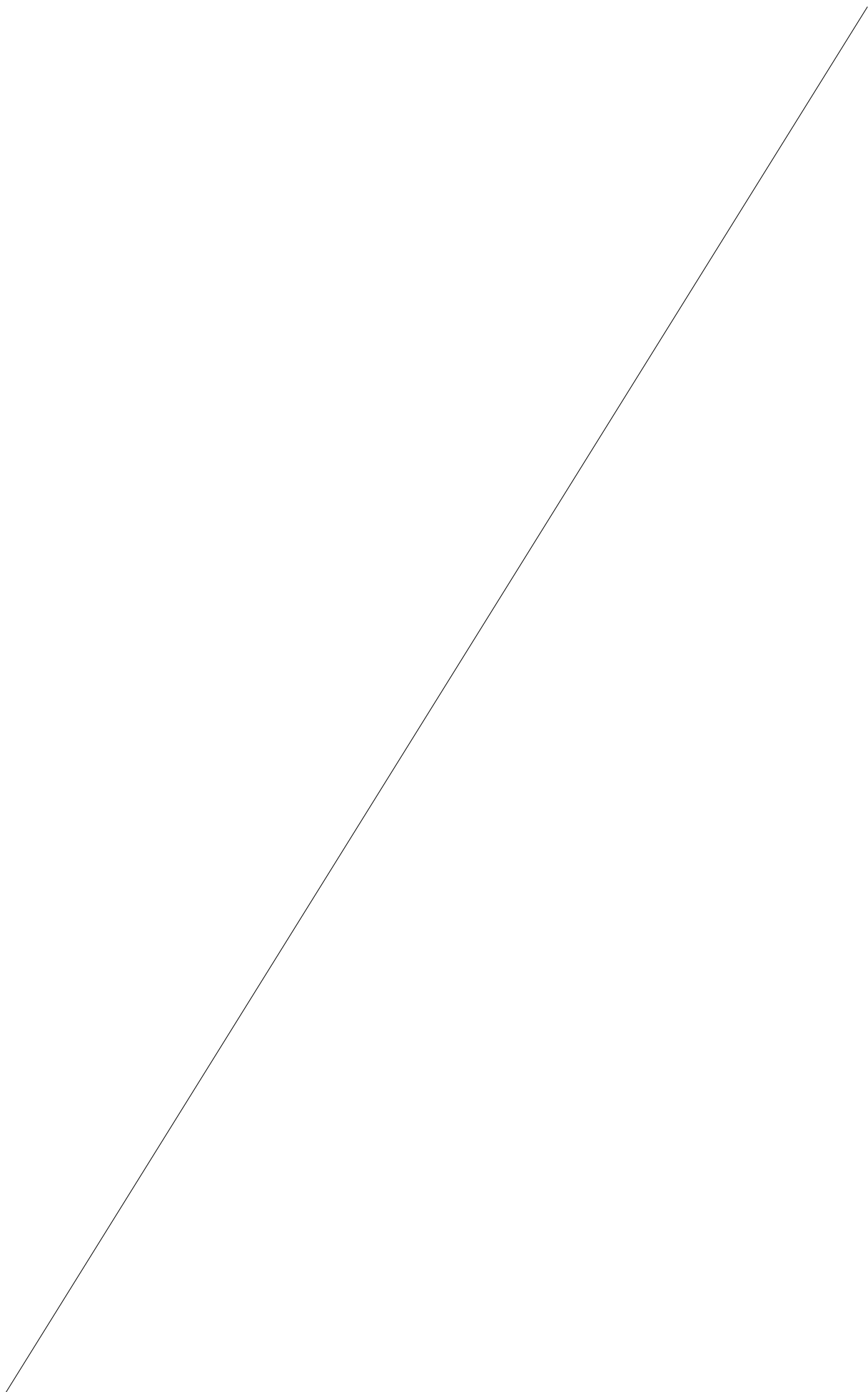
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Christrian GRAND



Le rapporteur expose :

« Il vous est demandé de bien vouloir adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 11 février 2021.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 11 février 2021.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 mars 2021
et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.



Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 11 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtizia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoulkader ATTEYE
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. David MARTI jusqu'à son arrivée à 18h58)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. MARASCIA (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean GIRARDON

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	1
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	2
1. Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 17 décembre 2020	2
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	2
3. Election d'un 4ème conseiller délégué.....	3
4. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.....	3
5. Pacte de gouvernance entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et ses communes membres - Organisation d'un débat	5
6. UGAP - Mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres - Autorisation de signature de la convention .	8
II - QUESTIONS FINANCIÈRES	9
1. Débat d'orientation budgétaire	9
III - DÉVELOPPEMENT URBAIN	26
1. Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines - Avenant n° 4 à la convention 2016-2017 - Autorisation de signature — Modification de la délibération de délégation d'attributions.....	26
2. Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec Habellis, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines - Avenant n° 3 à la convention 2016-2018 -Autorisation de signature	26
3. Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire - Signature de la convention.....	29
4. Le Creusot - Plaine des Riaux - Vente de terrain à bâtir à la SAS INNOV & SM	32
IV - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	33
1. Accord de consortium dans le cadre du projet Village Ressource Apprenant International - Autorisation de signature.....	33
2. Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) Rapport annuel - Approbation	34
3. ISOVOO - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier -	34
Autorisation de signature d'une convention d'application	34
4. Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise de la CUCM Modification n° 3 - Autorisation de signature.....	35
V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	37
1. Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2019.....	37
VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE	39
1. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2019	39
2. Renouvellement du Conseil de développement durable de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Organisation d'un débat sur les conditions et modalités de sa consultation	39
QUESTIONS DIVERSES	42
Vœu Conseil Communautaire	42
Point d'information sur les aides du Fonds régional.....	46

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

M. le Président.- Madame Valérie LE DAIN est une nouvelle collègue puisqu'elle prend pour la première fois place au sein de cette assemblée pour remplacer Bedhra MEGHERBI. Nous lui souhaitons collectivement la bienvenue.

Cher(e)s collègues,

L'ordre du jour de notre conseil n'est pas forcément des plus fournis en nombre de rapports, mais il comporte des délibérations importantes que nous devons examiner et soumettre au débat.

Il y a notamment la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2021-2026. La précédente, dont nous avons souvent fait état, a été un succès avec un résultat qui a dépassé nos prévisions au moment de son lancement.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour que tous les objectifs soient atteints et il semble nécessaire de poursuivre le travail sur l'amélioration de l'habitat privé, puisque nous le savons, la qualité de l'habitat est un élément d'attractivité pour un territoire.

C'est l'objet de la nouvelle convention qui se veut tout aussi ambitieuse que celle qui vient de se terminer.

Faisant la transition et parce qu'il y a un lien direct avec l'habitat, nous aurons la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable ainsi que la présentation de renouvellement du Conseil de Développement Durable. Instance de concertation et de propositions essentielle pour mener à bien nos politiques en matière de transition écologique.

Cela me donne l'occasion de saluer l'engagement et le travail de toutes les personnes qui siègent au sein de ce conseil.

Je remercie très sincèrement Monsieur SAUNIER qui en a été le président jusqu'à la fin d'année dernière.

Monsieur SAUNIER a souhaité passer le flambeau à un autre membre très actif et très impliqué. À présent, Monsieur BOUCHET assume la présidence de cette instance qu'il saura, je n'en doute pas, animer dans un esprit constructif et collaboratif avec les élus.

Un autre rapport nous sera présenté portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre EPCI.

C'est un point d'étape qui nous permet d'évaluer l'évolution en matière d'égalité et surtout en conséquence de mettre en place de nouvelles actions susceptibles d'améliorer encore la situation le plus rapidement possible.

Et puis nous porterons le débat sur deux sujets :

Tout d'abord sur le pacte de gouvernance entre la communauté urbaine et ses communes membres. Un groupe de maires a réfléchi autour de Roger BURTIN, conseiller délégué à la coopération au sein du bloc communal.

Ce groupe de travail a fait des propositions pour rendre encore plus fluides et plus efficaces les relations entre la communauté et ses communes membres.

Cette volonté partagée d'approfondir et de développer les coopérations, d'aller également plus loin dans les mutualisations entre les communes et la communauté urbaine est une orientation forte de ce début de mandat. Nous l'évoquons d'ailleurs assez régulièrement en conférence des maires.

Le choix volontariste fait il y a 50 ans, par celles et ceux qui nous ont précédés au sein de cette assemblée, de constituer une communauté urbaine qui, au-delà de la structure institutionnelle, représente une communauté de destin qui trouve son prolongement dans ce pacte, affirmant de cette manière la détermination qui nous anime de continuer à porter ensemble notre territoire.

Ensuite, nous aurons à débattre sur les orientations budgétaires qui sont le préalable au vote du budget que nous examinerons au mois de mars. Je ne vais pas m'étendre trop longtemps à ce stade sur le sujet pour laisser la place à nos échanges tout à l'heure.

Mais je souhaite quand même insister sur le fait que nous sommes en début de mandat et que ces orientations vont au-delà de l'année 2021.

Elles donnent donc la tonalité de ce que doit être en matière de politiques publiques l'action de la communauté urbaine.

Une action portée dans un contexte extraordinaire jusque-là inédit provoqué par une crise sanitaire et économique que personne n'aurait imaginée il y a presque un an de cela.

Nos décisions et nos actes devront donc être encore plus affirmés et guidés par la responsabilité qui est la nôtre au regard des enjeux et des défis qui sont devant nous.

Il faut par conséquent, malgré les incertitudes et les difficultés, fixer un cap, des objectifs et se donner les moyens de les atteindre pour ne pas subir mais pour anticiper et agir afin de permettre à notre territoire de poursuivre son développement et de porter une ambition.

Ne pas être dans le renoncement ou la tiédeur mais bien dans l'action et l'offensive.

Au moment de faire les choix chacun prendra ses responsabilités.

Enfin, nous terminerons ce conseil par l'examen d'un vœu présenté par l'exécutif. Un vœu en réaction à une décision du rectorat qui touche deux BTS proposés jusqu'à présent à Montceau et au Creusot.

Une décision qui nous paraît inacceptable au regard des efforts consentis et des moyens mis par la communauté urbaine pour permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de suivre ici des études supérieures.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire en introduction de nos travaux, en vous remerciant de votre attention.

Je vous invite dès à présent à examiner les délibérations de ce conseil.

Désignation du secrétaire de séance

M. Jean GIRARDON est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 17 décembre 2020

M. le Président.- Nous commençons tout d'abord par l'examen et l'adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 17 décembre 2020.

Est-ce qu'il amène des remarques avant que je le soumette aux voix ?

Je prends le temps de regarder car c'est tellement grand et vous êtes tellement loin que j'ai parfois du mal.

Personne ne se manifeste. Je mets donc aux voix :

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 17 décembre 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Nous avons ensuite le compte rendu des décisions qui ont été prises en application de l'article L.5211-10 de Code général des collectivités.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Election d'un 4^{ème} conseiller délégué

M. le Président.- Nous passons maintenant à une élection. Je le disais tout à l'heure, nous avons accueilli une nouvelle conseillère, Valérie LE DAIN puisque Bedhra MEGHERBI a démissionné. Cette dernière était conseillère déléguée. Je vais donc proposer la candidature, pour la remplacer, d'un nouveau conseiller délégué, qui est une dame en l'occurrence, Danièle PICARD.

L'urne va tourner. Auparavant, je dois demander si en dehors de la candidature que je propose, il y a d'autres candidates ou candidats.

Je précise que la délégation portera sur l'insertion.

Est-ce qu'il y a d'autres candidates ou candidats pour le poste de conseiller délégué ? Non.

Nous allons donc procéder au vote. Je reprends exactement la procédure, si vous le permettez, de manière à ne pas commettre d'erreur.

Vous avez des bulletins pour voter, il faut bien inscrire le nom, voter blanc ou inscrire autre chose si vous voulez que le bulletin soit nul. Il y a deux scrutateurs, ce sont les plus jeunes de notre assemblée. J'appelle donc, s'ils le souhaitent, Madame Amélie GHULAM NABI et Monsieur Charles LANDRE à venir au centre. Ils ont l'habitude puisqu'ils ont déjà procédé à d'autres votes.

Elle n'est pas là. Si je prends la liste suivante ce sera donc Alexandra MEUNIER, qui est là.

Je vais lancer les opérations de vote. L'urne va tourner.

Le nom que j'ai proposé est : Danièle PICARD.

(Les membres de l'assemblée procèdent au vote à bulletin secret).

Pendant que l'urne tourne, pour ne pas perdre de temps, nous allons continuer l'examen des délibérations, si vous le voulez bien.

4. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. le Président.- Pour le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, je passe la parole à notre collègue, Laëtitia MARTINEZ.

Mme MARTINEZ.- Merci Monsieur le Président.

Il s'agit d'un exercice qui n'est pas nouveau pour la communauté urbaine et qui s'inscrit dans les obligations liées à la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, loi qui dit que même si, aujourd'hui, sur le volet législatif, l'égalité de droit se retrouve dans la loi en tant que telle, force est de constater, au regard des chiffres qui sont donnés à voir en termes de mixité professionnelle, de parité, d'accès aux responsabilités que cette égalité réelle n'est pas encore dans le quotidien réel des hommes et des femmes. Pour cela, elle demande que l'ensemble des collectivités et des EPCI se mobilisent autour de cette question et produisent, en amont des débats budgétaires, un rapport de situation qui doit intégrer la manière dont la collectivité, en tant qu'employeuse, aborde cette question. Ceci permet de collecter des chiffres et des données pour prendre compte, en tout cas avoir une photographie de la réalité, mais aussi poser quelques perspectives pour voir de quelle manière, au regard de notre action publique, au regard de notre action en tant qu'employeuse, nous pouvons corriger ces inégalités et les faire évoluer.

Ce rapport est principalement aujourd'hui centré sur les questions de ressources humaines, avec d'autres éléments que j'aborderai en conclusion.

Je veux redire, parce que c'est un élément fort de l'identité de la communauté urbaine, que si aujourd'hui, l'approche des ressources humaines est très importante, c'est la part de la filière technique au sein des effectifs de la communauté urbaine qui est profondément liée aux compétences qui sont les nôtres et qui font que les questions de non-mixité se retrouvent. Je m'explique.

On retrouve au sein de la communauté urbaine les mêmes « inégalités » que l'on retrouve dans chaque collectivité, même si la fonction publique et *a fortiori* la fonction publique territoriale, est bien plus exemplaire que le reste de la société, force est de constater que nous avons encore un certain nombre d'écarts, d'inégalités en la matière.

Parmi ces écarts et ces inégalités, il y a la question de la mixité des filières. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'on retrouve très majoritairement des hommes dans la filière technique et très majoritairement des femmes dans la filière sociale.

L'enjeu n'est pas de dire qu'il faut absolument mettre des femmes dans la filière technique, qu'il faut absolument mettre des hommes dans la filière sociale. L'enjeu est de dire que chacun puisse accéder à l'ensemble de ces métiers indépendamment d'être un homme ou une femme parce qu'on n'a pas spontanément un goût inné pour la mécanique ou une prédisposition pour le soin. Ce sont des constructions culturelles qu'il convient de déconstruire.

C'est là un premier élément sur la question de la mixité des filières qui se retrouve au sein de la filière technique de la communauté urbaine. Filière extrêmement présente puisqu'au sein de cette filière, on compte 21 femmes pour 274 hommes. Je vous laisse apprécier le différentiel.

On a bien évidemment le sujet de l'accès aux responsabilités que l'on retrouve aussi dans de nombreuses collectivités. On note tout de même la quasi-parité au sein des agents de catégorie A pour la communauté urbaine, alors qu'on a une forte prévalence d'hommes au sein de nos agents, deux femmes pour trois hommes pour la direction de la communauté. Donc en termes d'accès aux responsabilités, il y a en tout cas des chiffres qui ne sont pas inintéressants dans la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Et ce qu'on retrouve dans d'autres collectivités aussi, c'est le recours au temps partiel très majoritairement utilisé par les femmes, beaucoup plus que par les hommes.

L'ensemble de ces éléments que je viens d'indiquer, avec un dernier élément qui est un régime indemnitaire plus favorable aux agents de la filière technique et administrative, vient se traduire dans les écarts de salaire entre les femmes et les hommes, que vous retrouvez également dans le rapport.

Pour la catégorie A, sachant qu'on parle de masse globale, c'est dû aussi au fait qu'on a plus d'hommes que de femmes à des postes de direction, notamment sur les fonctions de directeur, directrice.

Sur les catégories B, on note une diminution des écarts de salaire qui s'explique notamment par le départ en retraite d'une partie de nos agents. Mais il y a encore des écarts sur la catégorie C, liés notamment au régime indemnitaire que j'évoquais précédemment.

Les constats que nous partageons méritent qu'on se pose un certain nombre de questions. Le nouveau contrat de relations collectives qui est en cours dans le cadre de la politique RH de la communauté urbaine va nous amener à repenser l'ensemble de nos politiques de ressources humaines en termes de rémunération, en termes de temps de travail, en termes d'actions sociales.

Ce que nous allons faire, c'est intégrer complètement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dès le début de la réflexion. Cela me semble très important. Vous savez que la loi nous demande maintenant la mise en place d'un plan sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. On va donc vraiment intégrer la réflexion, on ne va pas du tout les dissocier, pour repenser notre politique RH de manière générale.

J'ajoute enfin deux points qui ne sont pas dans le rapport, mais qui soulignent aussi l'action qui peut être celle de la communauté urbaine en termes de politique publique sur ces sujets-là. Nous étudierons un peu plus loin au cours de la soirée un point sur le contrat de ville. Je rappelle que dans le contrat de ville, des actions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes sont financées dans ce cadre, notamment des actions de sensibilisation et de promotion de l'égalité, que ce soit au collège des Epontots ou dans différentes écoles primaires de la ville de Torcy, mais aussi un atelier théâtre pour les femmes au centre social de Torcy.

Deuxième point. Je me permets de l'évoquer, Monsieur le Président, parce que vous l'avez souligné aussi lors d'un précédent conseil. Au Creusot, nous portons une démarche en direction de la place des femmes dans l'industrie. Je crois que cette réflexion, au vu du caractère éminemment industriel de l'ensemble du territoire communautaire, doit être portée à une échelle plus large et *a fortiori* lorsque la communauté urbaine s'inscrit dans la perspective de Territoire d'industrie. Je pense que dans les mois et dans les années à venir, notamment dans la perspective des futures assises de l'économie, cette question devra être intégrée dans les réflexions que nous porterons pour plus de mixité au sein de ces filières techniques de manière générale, pour aussi permettre à

des emplois qui sont aujourd'hui peu pourvus d'avoir une autre cible qui est la cible des femmes. Je pense notamment aux emplois de soudeuses. Il faut poursuivre le travail qui a été engagé.
Je vous remercie.

M. le Président.- Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ?

On est tous d'accord pour dire qu'il faut s'améliorer, bien entendu, en faisant avec la configuration de notre EPCI et des métiers. Tout n'est pas possible. En tout cas, il faut tendre au maximum vers cette égalité. Il faut y être extrêmement attentif et ce rapport, comme je le disais tout à l'heure, a cette fonction d'établir une photographie, mais surtout de nous faire réfléchir sur ce qu'il faut mettre en place le plus rapidement possible pour aller vers encore plus d'égalité.

Un point a été évoqué par Laëtizia MARTINEZ et il me semble aussi important, c'est l'affaire de l'ouverture de certains métiers, notamment dans l'industrie, pour les femmes. C'est une action que nous menons depuis déjà un certain nombre d'années sur la ville du Creusot. Ce n'est pas simple. Il faut vraiment un volontarisme de la part des industries qui nécessite aussi des investissements sur des aménagements.

Mais beaucoup de métiers de l'industrie permettent aujourd'hui de travailler dans de bonnes conditions tout simplement parce que les techniques ont évolué et permettent aux femmes qui ont commencé dans l'industrie d'avoir une belle carrière. Il y a de beaux exemples dans nos industries sur la communauté urbaine. Cela fait d'ailleurs partie des témoignages qui sont faits régulièrement dans les écoles. Cela fait partie de l'action.

L'ambition est sans doute maintenant de porter cette action au-delà même d'une ville, au-delà même de la communauté urbaine et de proposer - en tout cas c'est ce que je souhaite - de la porter dans le cadre de « Territoires d'industrie », qui concerne d'autres EPCI qui sont autour de nous et qui sont avec nous dans ce contrat.

Nous allons signer le contrat « Territoires d'industrie » dans quelques jours. Ce sera l'occasion pour moi de le dire, de l'affirmer et je sais que mes collègues des autres collectivités le souhaitent également pour qu'ensemble, nous ayons une action forte volontaire pour ouvrir de plus en plus les industries aux métiers et pour les femmes.

Je pense que nous sommes tous d'accord. Il faut avoir cette ambition, il faut se fixer là aussi des objectifs pour les atteindre. On ne pourra bien évidemment pas le faire seul, il faudra aussi que les chefs d'entreprise soient aussi offensifs que nous le souhaitons. Je crois que les entreprises qui sont allées dans ce sens ne le regrettent pas.

Je mets aux voix le rapport.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Je me tourne vers les scrutateurs. Est-ce que le vote est terminé ? Oui. Est-ce que je peux annoncer le résultat ? Peut-être pas encore tout à fait. On attend donc encore un petit peu. Nous allons donc continuer d'examiner les délibérations.

Le conseil décide :

- *D'approuver le rapport annuel, annexé à la présente délibération, relatif à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Pacte de gouvernance entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et ses communes membres - Organisation d'un débat

M. le Président.- Je l'ai évoqué dans mon propos liminaire : le pacte de gouvernance entre la communauté et les communes membres. J'en dis quelques mots avant de laisser la parole à notre collègue, Roger BURTIN.

Le pacte de gouvernance à la communauté urbaine existe tout de même depuis quelques années. On n'a pas attendu que ce soit dans la loi pour le faire. Je pense même que nous avons été précurseurs dans certains domaines et que nous avons servi d'exemple. Il m'est arrivé d'intervenir lors de certaines assemblées, au niveau national, pour expliquer ce qu'avait fait la communauté justement pour faciliter cette gouvernance au sein du bloc communal. Je pense tout particulièrement à la territorialisation qui est un bel exemple d'intégration forte des communes au sein du bloc communal.

De même, les conférences des maires existaient déjà au sein de la communauté urbaine avant que la loi ne les rende obligatoire. Mais il y a d'autres dispositifs qui méritent soit d'être confortés, soit d'être mis en place parce qu'ils n'existent pas encore, ceci pour renforcer encore entre nous ces liens auxquels nous tenons beaucoup.

Voilà l'objet de ce pacte.

Nous ne sommes pas contraints de l'adopter, de le voter, mais nous devons en débattre. C'est une obligation. Je vais donc passer la parole à Roger BURTIN qui va nous dire dans quel sens le travail s'est fait. Bien entendu, le résultat n'est pas figé et si nous allons vers un vote de ce pacte un peu plus tard, il ne sera pas figé pour le mandat, il pourra être réexaminé, il pourra évoluer, être amendé de manière à encore le faire évoluer puisque le groupe de travail constitué à cet effet devra continuer de travailler pendant tout le mandat.

Roger BURTIN.

M. BURTIN. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Tout d'abord, vous avez raison, Monsieur le Président, lorsque vous dites qu'il faudra conforter ce qui existe déjà et puis retrouver aussi de nouvelles choses à améliorer. Vous avez raison aussi lorsque vous dites que la communauté urbaine n'a pas attendu d'avoir l'obligation de le faire, cela a été fait bien avant.

A la suite d'une conférence des maires le 15 octobre 2020, un groupe d'élus volontaires s'est formé à mes côtés afin d'élaborer un projet de pacte de gouvernance. Il s'agit de Messieurs BALLOT, JANNOT, PISSELOUP, LUARD, MORENO et MIKOLAJSKI. Je tiens particulièrement à les remercier pour l'état d'esprit constructif qu'ils ont manifesté tout au long de nos réflexions et pour la qualité des échanges.

Je remercie bien sûr les agents de la communauté. Je ne veux pas tous les citer de peur d'en oublier. Cela a été un vrai plaisir de travailler avec vous, sachez-le.

La coopération entre l'EPCI et ses communes membres ne se décrète pas, c'est certain, elle se construit dès lors que les élus partagent une même envie. Je pense que c'est le cas. C'est bien ce qui anime les élus de la communauté de la CUCM ; ils n'ont pas attendu la loi dite engagement et proximité pour développer ces relations au sein du bloc communal.

C'est pourquoi si à l'issue du débat vous souhaitez élaborer un pacte de gouvernance, le groupe de travail a jugé utile de valoriser dans ce document les actions de coordination des politiques communales et intercommunales déjà mises en œuvre.

Au titre des coopérations existantes, je veux en particulier citer la territorialisation, l'apport d'ingénierie avec l'instruction des autorisations d'urbanisme ou la création du service commun des systèmes d'information, mais aussi le travail de groupement d'achats avec des communes ou encore l'organisation de formations communes pour les agents en lien avec le CNFPT. Il est vrai qu'il ne faut évidemment pas s'en satisfaire.

Sous l'impulsion du Président, le groupe de travail vous propose d'aller encore plus loin dans le développement des relations au sein du bloc communal d'une part, en structurant une organisation qui se consacrera à créer et animer des synergies entre les communes et la communauté. Et d'autre part, en investissant de nouveaux champs dès que possible.

S'agissant de l'organisation, avec l'institution d'un 5^{ème} conseiller délégué en charge de la coopération, une mission animation territoriale sera mise en place dès le courant du premier trimestre 2021 au niveau des services. Cette mission sera placée directement auprès de la direction générale.

Concernant les nouvelles actions envisagées, le groupe de travail propose d'inscrire dans le pacte de gouvernance les actions suivantes.

Organiser durant le mandat des réunions d'information et d'échanges avec des conseillers municipaux des communes membres sur des sujets qui auront été définis préalablement dans le cadre de la conférence des maires. Cette idée est venue de Jean GIRARDON qui doit être là. C'est

lui qui avait lancé cette idée qui a été retenue, à juste titre. Je pense que c'est important. Ces rencontres feront l'objet de réunions territorialisées pour permettre aux 601 élus municipaux du territoire d'y participer.

Développer d'autres coopérations pendant le mandat en fonction des besoins et des enjeux du territoire. Je pense au remplacement de personnels absents. Là, je pense surtout aux petites communes. Lorsqu'on parle de secrétaire de mairie, on a souvent, dans les petites communes, un ou une secrétaire de mairie seule et c'est vrai que quand il y a un remplacement à faire, que ce soit pour congé maladie ou autres, on se retrouve complètement démunie de secrétariat. Pourquoi ne pas essayer de penser à un remplacement comme un service de remplacement qui serait très utile ?

Le partage, le prêt de matériels, tout cela sera étudié.

Engager une réflexion sur les enjeux financiers et fiscaux à l'échelle du territoire. Ce qui permettra de connaître les spécificités du territoire et d'apporter un éclairage aux élus. Il s'agit non seulement de disposer et de partager des données financières et fiscales du territoire, mais aussi d'apporter une expertise aux communes membres.

Disposer d'une cartographie des niveaux d'équipement de toute nature et de services sur chaque commune du territoire intercommunal permettant ainsi de partager et de valoriser le niveau d'équipements et de services à l'échelle du territoire, mais aussi d'aider les élus municipaux dans leurs choix pour proposer une offre complémentaire et non concurrentielle.

Nous travaillons également sur les transports scolaires. Nous avons eu une réunion tout dernièrement à la mairie de Saint-Eusèbe. Je pense qu'il y a quelque chose à faire sur l'organisation des transports scolaires.

Sur la maintenance, sur les équipements, on travaille avec l'UGAP. On a eu deux réunions avec l'UGAP. Sur les offres de loisirs, de sports, nous avons eu une réunion avec Laëtitia MARTINEZ. Nous avons une réunion très prochainement, je crois, surtout pour les communes qui ne disposent pas ou de peu d'équipements sportifs ou autres. Cette rencontre est donc prévue et elle se fera très prochainement.

Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots assez rapides afin de ne pas être trop long. Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à vous dire. S'il y a des questions, je pourrai y répondre.

M. le Président. - Merci pour cette présentation. La parole est bien entendue à l'assemblée.

Qui souhaite prendre la parole ?

S'il n'y a pas de débat, cela veut dire que ce que nous faisons aujourd'hui à la communauté est parfait. Je l'entends bien !

Cela veut dire que la présentation convient et que nous prenons acte de la présentation, du fait que le débat a été proposé, qu'il n'est pas très vif. Il y a donc une espèce d'unanimité autour de ce pacte. J'en suis très heureux puisque cela veut dire que, finalement, comme je le disais tout à l'heure, on a plutôt pas mal travaillé jusqu'à présent, mais on est conscient qu'il faut encore s'améliorer, bien entendu.

Je prends donc acte de cela.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Non.

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

Je vous remercie.

Vous allez maintenant le recevoir dans vos communes respectives et vous devrez le mettre aux voix dans vos conseils municipaux. Vous avez deux mois pour l'adopter.

Merci.

M. BURTIN. - Je crois que c'est deux mois, sous le contrôle de Laurent ou Séverine.

M. le Président. - Cela doit être deux mois.

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la tenue du débat organisé sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la CUCM et ses communes membres ;*
- *D'élaborer un pacte de gouvernance avec les communes membres de la CUCM ;*
- *D'adopter le projet de pacte de gouvernance en annexe et de le soumettre à l'avis des conseils municipaux des communes membres, lesquels devront se prononcer dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. UGAP - Mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres - Autorisation de signature de la convention

M. le Président.- Il s'agit d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et de services associés passé avec l'UGAP.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Non.

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De conclure avec l'UGAP une convention dans le cadre du dispositif dit « ELECTRICITE 3 » ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.*
- *La convention annexée à la présente délibération est conclue pour une durée courant de la date de signature par la communauté urbaine de la présente convention jusqu'au terme des accords-cadres passés par l'UGAP pour le compte du bénéficiaire fixé au 31 décembre 2024.*
- *D'autoriser l'UGAP à conclure les marchés subséquents au nom et pour le compte de la CUCM.*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Election d'un 4^{ème} conseiller délégué

M. le Président.- Avant de passer à la grande question financière, c'est-à-dire le débat d'orientation budgétaire, je vais donner le résultat de l'élection pour le poste de conseiller délégué, en remerciant les deux scrutateurs et les services qui ont procédé au dépouillement et à l'examen des bulletins de vote.

70 votants, 5 bulletins blancs, 0 bulletin nul.

Suffrages exprimés : 65.

La majorité absolue est à 33.

Valérie LE DAIN a obtenu 1 voix.

Danièle PICARD a obtenu 64 voix.

Danièle PICARD est notre nouvelle conseillère déléguée en charge de l'insertion. Merci.

Le conseil décide :

- *Après que M. David MARTI ait proposé la candidature de Mme Jeanne-Danièle PICARD ;*
- *De préciser que Mme Alexandra MEUNIER et M. Charles LANDRE ont occupé les fonctions de scrutateurs ;*
- *D'élire, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue au 1er tour de scrutin, en qualité de 4ème conseillère déléguée Mme Jeanne-Danièle PICARD.*

II - QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Débat d'orientation budgétaire

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est un document essentiel. Il fixe les orientations en matière financière, il exprime, il décline les choix qui vont être retenus. Ce support nécessite un travail de réflexion collective particulièrement minutieux.

Je vais essayer d'en rendre la présentation la moins rébarbative possible et la plus claire possible, mais je tiens avant tout à remercier vraiment les services pour leur écoute, leur disponibilité constante à mon égard me permettant de conduire cet exercice devant vous ce soir.

Il me semble indispensable, avant de vous présenter les principaux fondements du débat d'orientation budgétaire, de partager avec vous toutes et tous quelques éléments de contexte international et national dont nous ne pouvons bien entendu pas faire abstraction sachant qu'ils impactent et impacteront encore un moment la situation financière de notre collectivité. La crise sanitaire est d'ampleur mondiale depuis maintenant 1 an et elle affecte considérablement la sphère politique et économique.

Au niveau économique mondial, les retentissements ne se sont pas fait attendre avec la chute du baril de pétrole, la nécessité pour la commission européenne de bloquer 750 milliards d'euros pour venir en aide aux Etats européens en difficulté, sans compter 20 millions de pertes d'emploi en un seul mois aux Etats-Unis.

Toutes ces aides et mesures ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique et les plans qui ont été initiés visaient à répondre à trois objectifs principaux.

Premièrement, abonder les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt des activités, et ceci correspond en France à 45 millions d'euros pour 5 millions de personnes et 337 000 entreprises.

Autre objectif : conserver un marché suffisant de liquidités pour financer les projets des acteurs économiques ainsi que les garanties d'emprunt inhérentes. C'est un marché qui représente 540 milliards d'euros. Et permettre aussi aux Etats de s'endetter en leur assurant des taux directeurs et des niveaux très bas. Et là, c'est un engagement de 750 milliards d'euros.

En Europe, des mesures de soutien à l'économie ont permis de limiter certains effets de la crise avec une augmentation limitée du taux de chômage, quelques signes d'espoir pour 2021 avec un Produit Intérieur Brut qui devrait renouer avec la croissance. J'emploie volontairement le conditionnel. Évolution bien entendu pondérée par l'évolution de cette pandémie malheureuse.

Un rapide tour d'horizon de la France, avec le projet de la loi de Finances 2021.

Quelques chiffres évocateurs qui encadrent ce projet.

Tout d'abord, un plan de relance de 100 milliards d'euros dont 86 milliards sont financés par l'Etat et 10 milliards de baisses d'impôt de production. Un plan de relance qui se compose de trois programmes prioritaires :

- l'écologie, avec un budget de 18,4 milliards d'euros ;
- la cohésion, avec un budget de 12 milliards d'euros ;
- la compétitivité, avec un budget de 6 milliards d'euros.

Un plan de relance qui vise aussi à ramener le déficit public à 6,7 % du PIB, à engager un rebond de 8 % du taux de croissance et à limiter une inflation de 0,7 % en 2021. Et bien entendu – espérons-le toutes et tous - contenir la détérioration de la situation du marché du travail qui, pour rappel, a vu la disparition de 800 000 emplois sur 2020.

Il me semble que ce sont là des chiffres à retenir avant la suite de cette présentation. Je

crois qu'il faut que nous retenions les axes principaux de la loi de Finances, avec la baisse des impôts de production de 10 milliards et trois mesures :

- La suppression de la CVAE qui est la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises contre l'octroi d'une part de TVA.

- La modification du calcul de la valeur locative des locaux industriels qui sera divisée par 2.

- L'abaissement du taux du CET qui est la contribution économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle sur les équipements et les biens immobiliers. Il faut savoir que dans ce dernier dispositif, la TASCOM sera réduite de 20 % pour les commerces de moins de 400 m² appartenant à un réseau de magasins cumulant 4 000 m² de superficie.

- Autre point important : la suppression de la taxe d'habitation et le transfert d'une fraction du produit de la TVA.

- Une enveloppe nationale de DGF reconduite en 2021 au montant exact de 2020.

- Le soutien exceptionnel aux collectivités confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire, avec une enveloppe de 430 millions d'euros et un dispositif de versements remboursables à taux zéro remboursés en investissement dans le cadre de la perte du versement mobilité.

- Une augmentation du FCTVA qui est le fonds de compensation sur la valeur ajoutée, qui est un prélèvement sur les recettes de l'Etat, passant de 6 millions d'euros en 2020 à 6 546 000 € en 2021.

Voilà donc, chers collègues, brossés à grands traits - évidemment à grands traits, vous vous en doutez bien - les éléments du contexte financier à grande échelle.

Voyons ensemble maintenant les retombées de ce climat inédit sur la situation financière de notre collectivité.

Notre situation financière s'analyse et se décline au travers de trois indicateurs :

- notre épargne brute qui est notre aisance en section de fonctionnement et notre capacité à investir,

- notre épargne nette qui est l'épargne brute de laquelle on extrait les remboursements du capital et de la dette,

- notre capacité de désendettement, en quelque sorte notre solvabilité.

En épargne brute, le taux n'est jamais descendu sous le seuil des 13 %, tenant compte d'un seuil critique et alertant de 7 %.

En épargne nette, nous nous sommes toujours maintenus à 5 millions d'euros, tenant compte d'un seuil critique à 4 millions d'euros.

Notre capacité d'endettement, quant à elle, n'a jamais dépassé 7 ans pour 106 millions d'investissement.

Voilà donc une rapide photographie sur ces derniers mandats.

Afin de donner sens à la suite de ma présentation du débat d'orientation budgétaire et mettre un petit peu de chaires autour de ce DOB, permettez-moi de vous rappeler les orientations principales que nous nous sommes fixées.

Premièrement, une implication et une détermination sans faille dans le cadre de la relance économique avec un budget prévisionnel dédié à l'investissement de 106 millions d'euros avec un effort tout particulier de 63 millions d'euros sur 3 ans pour soutenir l'activité de nos entreprises.

Deuxième objectif : le renforcement d'une politique raisonnée et plus écologique en matière de déchets, avec des programmes locaux de réduction, le déploiement de points d'apport volontaires et l'aménagement de la collecte sélective.

Troisième point : le contrat de relation collective afin d'apporter une meilleure efficacité à notre action publique au niveau de l'écoute, de la proximité, plus de services de qualité aux usagers, un aménagement et un développement du territoire toujours plus cohérent avec une internationalisation forte des actions.

Bien entendu, vous vous doutez bien toutes et tous, que cette refonte impacte toute l'organisation, le temps de travail des agents, le recrutement et leur avancement ainsi que la reconnaissance de leur savoir-faire.

La maîtrise des charges de fonctionnement. Là, nous nous sommes fixés l'objectif de tendre en ce domaine vers une évolution de 1 % par an.

La fiscalité. C'est bien dans ce domaine que nous nous retrouvons de manière aiguisée face aux impacts de la crise sanitaire et que les objectifs ambitieux et nécessaires que nous nous

assignons, dont l'indispensable maintien de l'investissement, nécessitent d'agir sur la fiscalité. Mais je reviendrai un peu plus en détail sur cette partie à la fin de la présentation générale du débat d'orientation budgétaire.

Passons maintenant au chapitre des ressources prévisionnelles de fonctionnement pour 2021.

Tout d'abord, la fiscalité économique, avec la CFE et la CVAE qui sont des cotisations sur les biens soumis à la taxe foncière. Sur ce sujet, nous envisageons une évolution négative des bases afin de tenir compte de la situation sanitaire. Le montant prévisionnel est de 6 294 217 €.

La fiscalité des ménages, avec la suppression de la taxe d'habitation dont le produit sera compensé par une fraction de TVA, pour un montant de 10 916 000 €.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec une légère évolution des bases et d'autres recettes fiscales avec l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, la TASCOM qui risque d'être toutefois en baisse en raison de la baisse du chiffre d'affaires et de deux dégrèvements, le FPIC qui est le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, avec un fonds qui est gelé depuis 2 ans à un peu plus de 1 million d'euros.

Les dotations de l'Etat, avec une DGF qui diminue en raison de la perte de 650 habitants.

Et le FNGIR qui est le fonds national de garantie individuelle des ressources, qui restera au montant de 2020.

Nous pouvons synthétiser, résumer cet inventaire à une prévision de recettes réelles de fonctionnement de 72,5 millions d'euros.

Au chapitre des charges de fonctionnement pour 2020, elles s'élèvent à un budget de 62,4 millions d'euros, avec 0,64 % d'augmentation par rapport au budget primitif 2020.

Concernant les charges à caractère général et les subventions, il est actuellement prévu une dotation de 33,1 millions d'euros.

Détaillons maintenant les charges de fonctionnement, avec tout d'abord la politique des déchets. Un budget de 65 000 € sera consacré aux appels à projets en faveur des actions portées par les acteurs du territoire sur la réduction des déchets. Il conviendra aussi de noter que le déploiement de la collecte des points d'apport volontaires va générer un surcoût de l'ordre de 150 000 €.

Une politique voirie, avec une enveloppe allouée à la propreté et l'entretien de la voirie pour 2021 qui est maintenue à 3,6 millions d'euros, avec trois nouveautés qui sont à noter pour 2021 :

- l'allocation d'une dotation pour la mise en sécurité des espaces boisés,
- le suivi de l'entretien des ouvrages d'art et pour la gestion différenciée des espaces dans le cadre de l'expérimentation de l'écopâturage. Cette politique intègre également les crédits dans le cadre du fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux, fonds de concours auquel notre président est fortement attaché. Il l'a renouvelé encore très récemment.

- La politique des transports. Pour rappel, la gestion des transports scolaires est dissociée du réseau urbain. Vous savez que c'est un budget annexe dédié. L'enveloppe 2021 est actuellement estimée à un peu plus de 4,5 millions d'euros. Elle comprend, pour près de 4,1 millions d'euros, les marchés de transport scolaire, ainsi que le remboursement aux communes et la gestion du système billettique.

La défense incendie eau pluviale, avec des charges liées à l'incendie qui sont estimées à près de 200 000 €, dont 115 000 € de cotisations versées au syndicat et plus de 80 000 € pour les dépenses de contrôle, d'entretien, de réparation des poteaux et des bassins de récupération.

Les dépenses dédiées à la gestion des eaux pluviales sont estimées à plus de 1,3 million d'euros au titre notamment du remboursement au budget annexe assainissement pour les charges supportées pour cette compétence. Et 300 000 € pour l'entretien des réseaux.

Développement économique et insertion, gros chapitre, avec une enveloppe qui pourrait être de l'ordre de 2,4 millions d'euros, en augmentation de plus de 13 % par rapport au budget primitif 2020, tenant compte de la réinscription de crédits dans le cadre du fonds territorial.

Il est prévu, en matière de développement économique et d'insertion, le versement de subventions pour près de 1 million d'euros pour AgIRE, APOR, l'Ecole de la deuxième chance, Ecosphère, Nuclear Valley.

Pour l'enseignement supérieur, il est actuellement fléché un peu plus de 250 000 €, notamment pour le fonctionnement du centre Condorcet et le versement de subvention avec 100 000 € de participation de la CUCM au maintien de la filière AES.

En tourisme, reconduction à l'identique d'une subvention à l'Office du tourisme pour 349 000 €.

Habitat et urbanisme, une enveloppe de 465 000 €.

Logistique et moyens généraux, un budget alloué à la logistique d'environ 3,2 millions d'euros pour 2021. Cela comprend l'achat de carburant, la fourniture pour les véhicules communautaires, la consommation des fluides pour les centres techniques, etc.

Les autres dépenses : 200 500 € sont prévus pour le budget formation et 90 000 € pour le budget prévention. 587 000 € pour le budget des systèmes d'information.

Ressources humaines dans le projet de budget 2021. Le projet de budget permettant de rémunérer les agents communautaires, hors Ecomusée puisque cela relève d'un budget annexe, s'élèvera à 19 705 017 € pour 2021, avec 0,23 % de plus qu'en 2020. C'est un projet de budget 2021 qui tient compte des évolutions législatives, des évolutions réglementaires en matière de gestion des ressources humaines. Il intègre bien entendu les éléments, toutes les augmentations réglementaires, le SMIC, les différents taux de cotisation, le glissement vieillesse technicité, les avancements d'échelon et de grade, le remplacement hypothétique d'agent et le protocole « parcours, carrière, rémunération ».

Au chapitre de notre dette et de nos charges, notre stock de dettes s'élève à 75,9 millions d'euros au budget général. Pour 2021, notre annuité s'élèvera à environ 7,3 millions d'euros, correspondant au remboursement du capital et des frais financiers afférents.

Notons à cet instant du propos que les conditions des emprunts bancaires nous sont toujours très favorables et nous permettent de contracter un emprunt d'un montant de 6 millions d'euros pour nos restes à réaliser et nos investissements de 2021 avec un taux fixe de 0,52 %.

Au chapitre de l'investissement et des recettes, des recettes qui doivent s'élever à un montant de près de 29 millions d'euros. Elles proviennent principalement du FCTVA qui pourrait s'établir à 2,5 millions d'euros, de la TLE qui est la taxe locale d'équipement, pour un montant de 250 000 €, ainsi que des subventions de partenaires extérieurs pour un montant avoisinant 4 millions d'euros.

D'autres recettes, pour un montant de 880 000 €, concernent les produits perçus dans le cadre de la gestion immobilière avec des cessions de terrain.

Des dépenses d'investissement. Actuellement, le plan de mandat est en cours d'élaboration et sera bientôt décliné le plan pluriannuel d'investissement pour un montant estimé à 106 millions d'euros. C'est un budget qui reste dans la lignée du contrat de développement métropolitain signé avec la Région, avec les axes forts en matière économique, d'enseignement supérieur, d'innovation et de renouvellement urbain.

Retenons quelques chiffres clés.

7,7 millions d'euros pour le développement économique, enseignement supérieur et innovation, dont 4,5 millions d'euros pour le site technopolitain et 1,5 million d'euros dans le cadre du projet RCEA, ainsi qu'une enveloppe dédiée à la poursuite du soutien au commerce rural et aux commerces et entreprises impactés par la crise sanitaire.

6,1 millions d'euros pour le renouvellement urbain et l'attractivité résidentielle. Là, je citerai le renouvellement qualitatif des centres-villes dont celui de Gênelard, le Boulevard du 8 Mai à Torcy, la démolition de la barre Jaurès au Creusot, le développement des opérations BIMBY et OPAH, les sentiers de randonnée et la première phase de travaux de l'Eurovélo 6.

La solidarité et la cohésion sociale avec 1,3 million d'euros, avec la mise en conformité des arrêts de bus au niveau de l'accessibilité et à l'appui au parc social locatif.

1,7 million d'euros pour les aménagements urbains.

7,6 millions d'euros pour la proximité, pour un travail sur la question des déchets, des voiries, des réseaux d'eau pluviale.

2,6 millions d'euros pour les autres investissements. Là, nous avons les interventions foncières, immobilières et mobilières avec l'immeuble du Thiellay pour y accueillir les collections de l'Ecomusée, la gestion des bâtiments communautaires, l'aménagement des points d'appui, le renouvellement de notre parc roulant et les équipements informatiques et téléphoniques.

En résumé, des projets d'investissement tous budgets confondus au sein d'un budget total de 38,9 millions d'euros pourraient se décliner ainsi. Je vous les répète car j'aime bien que l'on garde en synthèse quelques chiffres :

- 7,8 millions d'euros pour l'économie et l'enseignement supérieur,
- 6,1 millions d'euros pour le renouvellement urbain, attractivité,

- 1,4 million d'euros pour la solidarité,
- 1,6 million d'euros pour les aménagements urbains,
- 7,6 millions d'euros pour la proximité,
- 2,6 millions d'euros pour les interventions mobilières et immobilières,
- 1,8 million d'euros pour les moyens matériels,
- 4 millions d'euros pour l'assainissement collectif,
- 6 millions d'euros pour l'eau potable,
- 0,4 million d'euros pour les transports urbains.

Voyons maintenant le chapitre de l'étude d'impact de l'introduction du foncier bâti par la CUCM. Comme je l'ai évoqué précédemment, nous sommes cette année dans un contexte financier très particulier avec la crise sanitaire qui génère une situation inédite et engendre des répercussions sociales économiques conséquentes. Nous en sommes encore au chapitre des incertitudes quant aux compensations qui pourraient être délivrées par l'État. Le versement transport en est un criant exemple, avec une participation sous forme d'avance remboursable sans oublier les modalités de compensation quant à la suppression de la taxe d'habitation.

Tout cela, ce sont des manques de visibilité à moyen et long terme qui restent pour nous très anxiogènes pour les années à venir.

Par ailleurs, le Président l'a encore rappelé dans son propos liminaire, nous avons fait des choix. Nous avons fait des choix, dont le pari de soutenir l'investissement, l'emploi et la productivité locale. Tout cela est illustré par l'importance des aides apportées aux commerces, restaurateurs et petites entreprises de la communauté en participant au paiement de leur loyer et de leurs investissements.

Toujours dans cette optique de relance économique et de maintien de la qualité des services à nos habitants, nous avons fait le choix d'un programme ambitieux de fonctionnement et d'investissement que nous souhaitons réaliser à hauteur de 106 millions d'euros. C'est un très gros effort de la collectivité qui est porté par une politique volontariste, réfléchie et qui se décline en grande partie sur l'autel de la solidarité. À cet effort qui est un effort éminemment collectif et qui impacte l'emploi, le maintien de nos habitants sur le territoire, la pérennité de nos activités, il est important, chers collègues, que nous soyons toutes et tous intéressés à cette notion de solidarité. La mutualisation de l'impôt est une forme de solidarité.

Nous sommes toutes et tous bien conscients des difficultés sociales et financières de certains de nos concitoyens, mais pour mener à bien nos objectifs et conserver les ratios de notre collectivité, nous n'avons d'autre choix que d'actionner un levier fiscal non convoqué à ce jour, qui est le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour rappel, il s'agit d'une taxe qui est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriété bâtie, maisons, appartements, bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels, sols des bâtiments et terrains, parkings qui forment à chaque fois une dépendance indispensable et immédiate.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte. La loi de Finances pour 2021 intègre une baisse des impôts de production et les bases des entreprises seront divisées par 2, soit une exonération de 50 % non compensable pour la CUCM. Sur les 14 communautés urbaines de France, quatre n'ont pas adopté de taux, le taux adopté étant en moyenne de 4,08 %. Sur les 19 EPCI de Saône-et-Loire, seule la CUCM n'a pas adopté de taux, le taux moyen appliqué étant de 4,05 %.

Actionner ce levier revient à impacter 43 705 contribuables. L'introduction d'un taux de 1,25 % sur le foncier bâti générerait pour notre collectivité un produit de 1 163 000 €.

Pour mesurer l'impact de la fiscalité foncière, les bases du territoire ont été divisées en deux catégories, la catégorie moyenne, de 0 à 3 000 et élevée, plus de 3 000. La catégorie moyenne a été divisée en sous-catégories en fonction du montant de la base foncière, 0 à 1 400 et 1 401 à 3 000. De la même manière, les bases élevées seront sous-divisées en trois sous-catégories : 3 001-7 500, 7 501-100 000 et plus de 100 000 qui représenteront les plus grosses bases foncières du territoire communautaire.

Les bases comprises entre 0 et 1 400 représentent 51 % des contribuables, soit 22 450 contribuables qui participeraient au paiement de 19 % de l'impôt global, soit 220 000 € du produit total. 40 % des bases intercommunales sont comprises entre 1 401 à 3 000, soit 17 417 contribuables qui contribueraient à 35 % du produit final, soit 410 000 €. Pour les bases dites élevées, comprises entre 3 001 et 7 500, 2 736 contribuables qui participeraient à hauteur de

12,47 % du produit final, soit 145 150 €. Les bases comprises entre 7 500 et 100 000, soit 1 051 contribuables participeraient à hauteur de 20,16 % du produit final, soit 234 660 €. Enfin, celles de plus de 100 000, soit 51 contribuables, participeraient à hauteur de 13,21 % du produit final, soit 153 764 €.

Finalement, ce serait près de la moitié du produit de l'impôt qui reposerait sur les catégories de bases qualifiées d'élevées.

Pour résumer, à nouveau des données chiffrées. 4 000 contribuables paieraient 533 000 € et 40 000 contribuables 630 000 €.

Ce produit de taxe foncière sur les propriétés bâties représenterait un coût moyen de 15,81 € par an pour la catégorie de bases moyennes, soit 91,22 % des contribuables. Plus précisément, le coût pour la catégorie 1 400-3 000 serait en moyenne de 23,58 € par an et de 9,78 € par an pour les catégories ayant les bases les plus faibles.

En conclusion, nous observons qu'au niveau de la CUCM, les strates les plus représentées ont des bases comprises entre 1 000-1 400 et 1 400-1 800. Finalement, 21,28 % des contribuables auront un montant d'imposition compris entre 12,50 € et 17,50 € par an pour un taux de 1,25 %.

20,51 % auront une imposition comprise entre 17,50 € et 22,50 € par an.

De la même manière, 51,37 % des contribuables de la CUCM paieront une somme inférieure à 17,50 € par an et 72 % inférieure à 22,50 € par an.

Pour affiner - nous avons tenu à le faire et je remercie encore une fois vivement les services - toujours plus les impacts provoqués par cette imposition, une analyse a été réalisée en établissant trois catégories : les communes centres (Creusot-Montceau), qui représentent 40 % des contribuables, les communes périphériques (Blanzay, Le Breuil, Montchanin, Saint-Vallier, Sanvignes et Torcy), qui représentent 32 % des contribuables et les communes rurales.

Au niveau des villes-centres, on s'aperçoit que les contribuables de Montceau seront moins impactés que la moyenne de la CUCM étant donné que les bases sont majoritairement inférieures à 1 400. Ce serait une moyenne d'imposition de 17,21 € par an pour Le Creusot et 14,80 € par an pour Montceau.

Sur les communes périphériques, nous sommes dans la moyenne intercommunale car les bases sont beaucoup plus homogènes, une moyenne d'imposition de 16,11 € par an pour les contribuables.

Quant aux communes rurales, la participation de la classe moyenne reste légèrement inférieure à la moyenne de l'intercommunalité avec 15,15 € par an par contribuable.

Bien entendu, une certaine hétérogénéité existe entre les communes d'une même catégorie. Elle s'explique d'une part par le mode d'évaluation des bases. Les bases sont les surfaces des biens, les éléments de confort et les équipements à proximité. Par la classification, du logement délabré au logement de haut standing. Mais aussi par les caractéristiques de la population, l'âge, les revenus et les particularités des territoires telles que l'urbanisation.

Pour terminer, quelques données sur les impacts de l'introduction de la taxe foncière sur les bases élevées que sont les entreprises. Les bases qualifiées d'élevées représentent 46 % du montant du produit de la TFPB pour seulement 8,78 % des contribuables. En 2021, les dominants, qui sont les représentants des établissements industriels professionnels disposant des bases les plus élevées sur le territoire, contribueront à hauteur de 238 000 € d'impôts fonciers au bénéfice de la CUCM.

En prenant en considération tous ces éléments, nous sommes en mesure d'affirmer que 77,25 % des contribuables ayant des bases élevées, soit 2 965 contribuables qui représenteraient alors les petites entreprises du territoire, auraient une participation moyenne de 61 € par an.

Chers collègues, j'espère ne pas vous avoir asphyxiés. Je vous remercie vivement pour votre patiente attention.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci beaucoup pour cette présentation. Le débat est ouvert, bien entendu. Je prends les prises de parole des personnes qui le souhaitent.

Qui souhaite intervenir après la présentation qui vient d'être faite ? Pour l'instant, je ne vois pas de main se lever. Il va être compliqué de débattre sans débattre !

Charles LANDRE va prendre la parole en premier.

Qui d'autre ? Laëticia MARTINEZ était dans l'axe de la caméra, ce qui fait que je ne l'ai pas vue. Donc Laëticia MARTINEZ.

Est-ce qu'il y en a d'autres à ce stade ? D'autres pourront réagir après, bien entendu.
Jean-Marc FRIZOT. On y va déjà pour une première salve d'interventions.
Charles LANDRE.

M. LANDRE.- Merci à Daniel MEUNIER pour la présentation de ce débat d'orientation budgétaire qui n'a pas été trop dense mais qui a été complète et qui a permis de nous faire une présentation des enjeux, en tout cas tels que vous les percevez.

Bien évidemment, ce budget se présente dans un monde fait d'incertitudes, d'incertitudes sanitaires, d'incertitudes sociales, d'incertitudes économiques, mais aussi dans un temps, qui a été voulu par le Président de la République et le gouvernement, de transformation de la ressource des collectivités locales et particulièrement de la fiscalité locale avec la mise en œuvre cette année de l'exonération complète de la taxe d'habitation.

Nous verrons si, d'ici 2026, cela amène - ce que je ne souhaite pas - à la création d'un nouvel impôt local.

On pouvait nourrir, avant la présentation de ce débat d'orientation budgétaire, quelques inquiétudes quant aux ressources fiscales de la collectivité. Elles sont partiellement levées d'abord parce que, finalement, nos ressources, particulièrement nos recettes de fonctionnement, sont en légère augmentation. Vous l'avez dit tout à l'heure : 72,5 millions d'euros contre 71 au budget primitif de l'année précédente. Et puis surtout un montant des ressources dues aux impôts et taxes qui est en augmentation de 2,7 millions, de 44,8 millions à 47,53 millions dont - j'y reviendrai tout à l'heure - 1,1 million consécutif à la hausse de la fiscalité que vous avez présentée et que vous proposez ce soir.

Il y a donc une forme de stabilité des ressources de la CUCM pour cette année. Je crois que c'est important de le dire en amorce ; les recettes de fonctionnement sont stables et les recettes fiscales et les dotations, l'ensemble de ces recettes-là, sont même plus importantes compte tenu de la baisse des habitants - vous avez annoncé moins 650 habitants tout à l'heure - qu'elles ne l'étaient par habitant les années précédentes.

Ce qui nous intéresse ce soir, c'est de savoir quelles sont les orientations que vous proposez pour l'EPCI et puis comment vous souhaitez mobiliser les moyens pour mettre en place ces orientations.

D'abord, je voudrais dire que je regrette que n'ait pas été présenté ce soir le plan pluriannuel d'investissement du mandat que vous avez évoqué tout à l'heure. Il est bien difficile d'évaluer les ambitions dont vous faites état, notamment les 16 millions d'investissement sur le mandat dont 63 millions sur les trois premières années alors même que vous ne présentez pas de plan pluriannuel d'investissement, notamment en matière économique. Cela reste assez flou et on a l'impression, finalement, qu'on crée des caisses dans lesquelles on va pouvoir piocher tout au long du mandat pour réaliser tel ou tel projet.

Ces orientations, elles doivent bien évidemment tenir compte des compétences principales de l'EPCI. Il y a d'abord les réseaux, l'eau, les transports pour lesquels j'ai déjà exprimé ce que je souhaitais voir arriver tout au long de cette année, et puis les déchets. Là, je ne peux que regretter les 12 % du coût d'augmentation du service que vous annoncez, qui sont consécutifs à une absence d'anticipation en matière de politique des déchets. Et je regrette que ce nouveau mandat ne soit pas l'occasion de nous parler enfin de valorisation des déchets. J'ai vu qu'il y avait à plusieurs reprises, dans le document, la volonté de réduction des déchets et je crois qu'on la partage tous, mais la valorisation est aussi quelque chose d'essentiel. Et lorsque je vois, simplement dans la région Bourgogne - Franche-Comté, à Auxerre, à Dole, à Héricourt et à Belfort, par exemple des projets autour de l'hydrogène qui sont nombreux et qui ne cessent de fleurir, il y en a encore un qui a été annoncé il y a moins de trois semaines, je regrette qu'année après année, sur la question des déchets, on se contente finalement d'essayer d'amorcer une réduction sans mettre en œuvre une vraie politique, une vraie volonté politique de valorisation des déchets.

Deuxième grand sujet : les compétences, en tout cas les orientations économiques de la CUCM. Je le disais tout à l'heure, j'imagine bien évidemment qu'il va y avoir la participation d'un certain nombre de fonds consécutifs aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques du territoire, qui ont notamment été mis en place par la Région. Mais il est difficile de retirer quelque chose du document de débat d'orientation budgétaire que vous nous présentez alors même que, finalement, il n'y a pas d'ambition très précise en matière par exemple de création d'entreprise, de

développement d'une économie de services à destination des entreprises. Je pense que là, pour le coup, nous avons la position géographique idéale pour le faire.

En matière de création d'entreprise, je le disais aussi, on a plutôt l'impression qu'il s'agit d'une caisse et que vous allez répéter la politique de subventions que vous menez maintenant depuis plusieurs années.

Et il n'y a pas non plus d'affirmation de ce que doivent être les projets sur les grands ensembles qui, il me semble, doivent être les grands ensembles structurants du territoire. Je vois par exemple que l'espace Coriolis n'apparaît même plus dans les éléments de présentation alors même qu'il devrait s'agir de la porte d'entrée du territoire, en tout cas d'une porte d'entrée extrêmement importante. Et puis cette politique de subventions, on la retrouve par exemple lorsque vous présentez une ligne avec la politique touristique avec le renouvellement de la subvention à l'Office de tourisme alors qu'il serait temps que nous mettions enfin en place un vrai projet touristique. J'espère qu'il arrivera au cours de ce mandat, notamment entre la ruralité, la nature et puis le patrimoine industriel dont nous disposons.

Il y a enfin, vous l'avez citée, une autre politique publique dont nous avons dit qu'elle était importante, c'est notamment la politique d'insertion qui est liée d'ailleurs aux politiques économiques dont je crois qu'il faut interroger l'efficacité. Puisque la communauté urbaine va mobiliser cette année encore 1 million d'euros en subventions, je pense notamment à des organismes comme AgIRE, alors même que les derniers chiffres fournis par Pôle emploi à l'échelle de la Région Bourgogne - Franche-Comté, et particulièrement de la Saône-et-Loire, font état de difficultés accrues sur le bassin de la CUCM avec 9,9 % de demandeurs d'emploi de catégorie A. Et surtout un accroissement de la différence entre les territoires sur le département de Saône-et-Loire, c'est-à-dire que nous avons malheureusement de plus en plus de personnes qui ont des difficultés à l'emploi alors que nous reconduisons, année après année, les mêmes dispositifs et sur des montants qui sont d'ailleurs bien supérieurs à ce qui peut se passer ailleurs.

Vous avez aussi présenté ce débat d'orientation budgétaire finalement sous le sceau de la contrainte. Il est écrit à plusieurs endroits et notamment dans le chapitre consacré à la fiscalité, que la communauté urbaine n'a pas d'autre choix que de mobiliser l'outil fiscal. Je crois au contraire – et ces débats d'orientations budgétaires doivent nous permettre cela – que nous avons les moyens de mobiliser les ressources de la communauté urbaine différemment. D'abord, par exemple, sur la politique d'insertion en interrogeant l'efficacité des mécanismes que nous mettons en œuvre. Ensuite, puisqu'il est cité dans le document, en essayant de ne plus superposer des mécanismes qui coûtent cher à la collectivité et qui se superposent. On peut prendre l'exemple de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne dont vous nous avez annoncé la fin prochaine lors du dernier conseil, que nous pouvons mettre en parallèle avec la subvention qui a été accordée à l'entreprise privée BIMBY pour des résultats et des objectifs que je peine toujours à comprendre, mais en tout cas sur des missions qui auraient dû être des missions d'un service d'urbanisme ou de cette agence.

Le troisième élément, c'est le dimensionnement des grands projets, en tout cas des grands projets d'urbanisme que vous présentez. Il y a là encore un certain nombre d'AP/CP. Il y a par exemple l'esplanade Simone Veil qui a manifestement été surdimensionnée et qui a mobilisé 7,4 millions d'euros. Je crois que là aussi, il y a les moyens, pour la collectivité, sans réduire le service public, de dégager des ressources nouvelles et non pas d'avoir recours à l'emprunt et à l'impôt.

Parce que finalement, les orientations budgétaires que vous nous présentez, c'est globalement du renouvellement avec l'absence de projets pluriannuels d'investissement en début de mandat et vous dites aux habitants : « nous allons faire peser sur vous une charge supplémentaire ». Je dois dire qu'à la lecture de cette partie du débat d'orientation budgétaire, cela m'a été particulièrement insupportable et je sais qu'il y a beaucoup d'élus, ici, qui partagent un malaise vis-à-vis de cette question fiscale. D'abord parce que, en tout cas pour le président de la CUCM, mais je sais que c'était présent dans beaucoup de programmes électoraux à l'occasion des élections municipales il y a moins d'un an, nous nous sommes engagés, nous avons été nombreux à nous engager à ne pas augmenter les impôts et à ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants. Je constate qu'au lendemain des élections, on crée un taux de taxe foncière sur le foncier bâti, donc on augmente les impôts.

On le fait dans un contexte où les ressources fiscales sont en augmentation pour l'EPCI et dans un contexte où les habitants ont été durement touchés par la crise. Vous pouvez effectivement nous dire que ce ne sont que quelques euros, mais c'est l'accumulation de ces quelques euros, les

augmentations qui pèsent sur les habitants depuis des années, qui donnent les crises sociales en France et qui, demain, mettront les habitants de la CUCM dans des situations difficiles. Parce qu'il y a des propriétaires – j'en connais et je sais que vous en connaissez aussi –, sur le territoire de la CUCM, qui travaillent par exemple en intérim et qui ne travaillent plus depuis 4 ou 5 mois parce que les intérimaires ont été arrêtés pendant la crise et qui sont à l'euro près. Les 12, 15 ou 16 € supplémentaires que vous proposez, ou plus d'ailleurs, les impacteront.

Il y a donc tout d'abord une question d'engagement. Je crois que l'engagement politique, lorsqu'on le prend devant les électeurs, il faut le tenir. Lorsqu'on dit qu'on n'augmente pas les impôts, on ne les augmente pas juste après les élections, même si, peut-être par cynisme, on peut se dire que dans 4 ou 5 ans, au moment des prochaines élections, ils auront oublié.

Ensuite, il y a une question de conscience de ce qu'est la réalité du territoire. Oui, il y a des propriétaires, comme sur tous les territoires, mais la structure sociale des habitants sur la CUCM fait que pour beaucoup, les sommes que vous nous annoncez sont et seront importantes.

Et puis il y a aussi une question d'état d'esprit politique. J'ai 32 ans, j'ai toujours vécu dans un monde en crise. On m'a toujours dit qu'il y avait une crise. J'ai toujours connu les déficits publics. La dernière grande crise dont on nous a parlé dans cette assemblée, c'était la crise de 2008. Et le discours a systématiquement été de dire aux habitants que cela irait mieux demain et qu'en attendant, nous allions recourir à l'emprunt et à l'impôt. Je crois que l'impôt supplémentaire ne peut pas être systématiquement la réponse que nous apportons aux habitants, aux Français en général, parce qu'on crée de la charge qui devient insupportable. Ce n'est pas pour rien qu'on a un taux de prélèvement obligatoire de 45 %. On crée de la défiance vis-à-vis de la parole publique et dans un contexte où, malheureusement, les élections municipales ont rassemblé peu d'électeurs, je ne crois pas que le message à envoyer juste après la crise sanitaire, la crise sociale, la crise économique, en tout cas pendant parce que j'espère qu'elle se terminera cette année, qui consiste à dire que nous allons augmenter les impôts locaux, soit le bon message. Cela créera encore plus de tensions, cela créera encore plus de défiance, ce qui n'est pas nécessaire, aujourd'hui, aux finances de l'EPCI.

Je crois qu'à l'occasion du vote du budget qui aura lieu dans un mois, chacun pourra prendre ses responsabilités vis-à-vis de cette question quelles que soient sa couleur et sa position politique, mais je tenais à le dire ce soir, on ne peut pas dire « je n'augmente pas les impôts et je vote des augmentations d'impôt à la CUCM ».

Voilà ce que je voulais dire sur ce débat d'orientation budgétaire. Je souhaite donc que le plan pluriannuel d'investissement soit présenté au plus vite, que les grandes orientations économiques soient davantage détaillées, que les réseaux, particulièrement les transports et les déchets de la CUCM, prennent le virage nécessaire que tout le monde prend en 2021 sur ces questions-là. Et puis, sur un territoire qui a particulièrement besoin de politique sociale, qui a particulièrement besoin d'insertion, que nous interroguions la corrélation entre les montants que nous engageons et les résultats et que nous mettions en œuvre peut-être des politiques, d'ailleurs peut-être avec les mêmes montants, sociales un peu différentes pour obtenir des résultats, notamment des résultats de retour à l'emploi, qui soient plus importants.

Enfin, et je crois que chacun pourra y réfléchir, il faut être très clair, nous ne pouvons pas accepter une augmentation des impôts en 2021 sur le territoire de la CUCM et pour les habitants.

M. le Président. - C'était le dernier « enfin » ou est-ce qu'il y en a un autre ? Non ? C'est bon ?

M. LANDRE. - C'est vraiment de la moquerie !

M. le Président. - Non, c'est parce que vous l'avez dit quatre fois.

M. LANDRE. - Vous ne changez pas.

M. le Président. - Vous l'avez dit quatre fois, c'est pour cela que je me dis qu'il y en a peut-être encore un.

M. LANDRE. - Vous vous répétez souvent également.
Votre ton méprisant, ça suffit !

M. le Président.- Merci.

M. LANDRE.- Vous êtes vraiment...

M. le Président.- Je vous demande poliment si c'est le dernier « enfin », c'est tout, parce que vous dites « enfin », mais vous poursuivez à chaque fois. Après de longues minutes, je vous demande simplement si c'est le dernier « enfin », c'est tout.

M. LANDRE.- C'est peut-être un abus de langage, mais ce n'est pas la peine d'être méprisant.

M. le Président.- Je ne vous ai pas interrompu...

M. LANDRE.- Arrêtez d'être méprisant.

M. le Président.- Je vous ai juste demandé si c'était le dernier « enfin ».
La parole est à Laëtitia MARTINEZ.

Mme MARTINEZ.- Merci Monsieur le Président.

Juste avant d'introduire mon propos sur ce débat d'orientation budgétaire, Monsieur LANDRE, soyez prudent. Lorsque vous nous parlez de défiance et du lien démocratique qui est fissuré aujourd'hui, ce qui est un constat que nous partageons, soyez prudent de ne pas alimenter cette fissure de votre côté aussi. Lorsque vous dites « pas d'annonce » et « juste après les élections » attention à tout ce qui peut justement alimenter cette fissure de lien avec la population. Je pense que le Président y reviendra plus tard, mais soyons vraiment attentifs et sincères dans notre approche des choses.

Si je reviens au débat d'orientation budgétaire en tant que tel, Monsieur le Président, mes chers collègues, ces orientations budgétaires viennent donner le cadre et l'impulsion de l'action communautaire pour les années à venir. Mais c'est aussi le premier DOB du mandat qui nous engage bien plus loin puisqu'il porte et préfigure nos capacités d'investissement sur les cinq années à venir. On a parlé des 106 millions d'euros au minimum d'engagements dans les années à venir. Cela affirme aussi notre attachement à la préservation du service public et à sa modernisation. Parce que quand on interroge l'impôt, on parle d'impôt, mais on parle aussi, ne l'oublions pas, de redistribution. De redistribution qui permet de la solidarité, qui permet du service public, de l'investissement certes, mais aussi les services que nous sommes en capacité aujourd'hui d'offrir à l'ensemble de nos citoyens dans une perspective de solidarité, notamment avec les plus fragiles d'entre eux.

La crise sanitaire que nous connaissons et ses conséquences économiques et sociales ont déjà fortement mobilisé la communauté urbaine tout au long de l'année 2020 pour maintenir ce service public de proximité, mais aussi pour accompagner les entreprises, commerçants, artisans. On parle bien sûr de la participation au fonds, mais cette participation au fonds mis en place par la Région, elle existe déjà pour la communauté urbaine. C'est d'ores et déjà plus d'un million d'euros qui ont été engagés par la collectivité, que ce soit dans le cadre du fonds territorial, que ce soit pour l'aide aux loyers pour accompagner les entreprises, les petites entreprises, du territoire.

Le travail engagé sous le précédent mandat, notamment ce travail de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, notre situation financière saine, comme le montre notre capacité d'autofinancement et de désendettement, nous ont justement permis de faire face à cette situation de manière très réactive.

Mais si on est honnête, même si on espère tous que 2021 soit l'année des premières éclaircies, l'année de la fin des couvre-feux, l'année de la fin des confinements, nous avons parfaitement conscience que les difficultés ne seront pas derrière nous avec la stabilisation de la situation sanitaire. L'action publique devra donc continuer d'affirmer son rôle de protection, de solidarité et la communauté urbaine plus particulièrement continuer d'être la locomotive du territoire.

La situation sanitaire a aussi fortement accéléré le désamour des grandes métropoles, accéléré la recherche d'un cadre de vie plus doux, certes, mais aussi ancré dans la modernité. Nous

sommes convaincus que notre territoire a tous les atouts, dans ce contexte, pour tirer son épingle du jeu, pour attirer de nouveaux habitants et offrir la qualité de vie qu'elle mérite à sa population.

C'est bien la raison pour laquelle, en début de ce mandat, notre majorité, convaincue du potentiel du territoire, souhaite ne pas reculer d'un centimètre sur l'ambition qu'elle porte pour lui.

Ce débat d'orientation budgétaire pose donc clairement la question des moyens d'action de la communauté urbaine, celle de ses ressources dans un contexte de crise où même si la DGF reste à peu près stable, les montants prévisionnels de CVAE et CFE sont envisagés à la baisse, le versement transport ne nous sera pas compensé par l'État et les modalités de transfert d'une part de TVA pour remplacer la taxe d'habitation (voté en loi de Finances) ne nous permet pas les montants escomptés.

On ne peut pas se contenter d'un regard de budget prévisionnel 2020 à budget prévisionnel 2021 en se disant que les recettes de fonctionnement vont bien. Ce serait se cacher derrière son petit doigt, ce serait ne pas être à la hauteur. Il faut qu'on anticipe et on voit bien que les impacts, notamment sur les impôts de production, la CFE, la CVAE, se feront sentir à partir de 2022. Ce serait donc beaucoup trop réducteur de se limiter à des effets 2020 et à des effets 2021. Il faut que l'on puisse avoir cette projection-là.

C'est bien dans ce contexte et autour des enjeux de qualité de vie et de service public pour nos habitants, d'attractivité du territoire que s'est posée la question des moyens pour mettre en œuvre ces projets, notamment celle de l'introduction de la fiscalité sur le foncier bâti.

Je rappelle au passage – le premier vice-président l'a évoqué – que la communauté urbaine était jusqu'à présent la seule intercommunalité du département à ne pas avoir mobilisé cette ressource, notamment parce que nous avons fait, à la communauté urbaine, des efforts de maîtrise de charges de fonctionnement depuis des années.

Cette taxe concerne plusieurs types de population, elle concerne des grands ensembles industriels, elle concerne des grandes surfaces, elle concerne des bailleurs et des particuliers qui sont propriétaires. Aujourd'hui, le taux qui est à l'étude, qui est proposé, est de 1,25 %. Il représente, pour les particuliers, le vice-président l'a très bien décliné dans son introduction, entre 15,8 et 21 € par an. C'est donc un taux qui demeure raisonnable et bien en deçà des taux qu'appliquent les autres intercommunalités du département. Il me semble important de le garder en tête.

Mais cette ressource supplémentaire sera surtout un levier nécessaire. Un levier nécessaire pour porter la vision du territoire à 15 ans et qui trouvera sa traduction dans le plan de mandat qui sera prochainement présenté et sur lequel nous travaillons de manière collective, qui est en cours de construction. Pour porter aussi dès à présent des investissements d'envergure comme l'illustrent les 63 millions d'euros qui seront mobilisés sur les trois premières années en faveur du développement économique et de l'emploi. Pour éviter aussi de diminuer le service public qu'on offre à notre population, pour le moderniser et pour une action publique qui soit protectrice, garante d'une transition écologique et tournée vers l'avenir.

Les orientations 2021 imposent d'ores et déjà les bases. Elles imposent les bases avec les investissements engagés dans le cadre du contrat métropolitain signé avec la Région Bourgogne - Franche-Comté. Je rappelle que ce sont 60 millions d'euros d'investissement sur le territoire au travers de ces projets, soit des projets structurants. On a posé il y a peu de temps la première pierre du site métropolitain, mais aussi des projets qui sont portés par les communes sur l'ensemble du territoire.

C'est avec le soutien au monde économique et à l'emploi par le renforcement du fonds territorial cofinancé avec la Région, l'aide aux loyers que j'évoquais tout à l'heure pour les petites entreprises en fermeture administrative. Avec le maintien de nos subventions notamment pour les organismes d'insertion. J'ai bien compris que certains venaient interroger notre financement des organismes d'insertion. Nous, nous le réaffirmons auprès d'AgIRe, auprès de l'Ecole de la deuxième chance.

Et enfin, avec une impulsion forte en faveur de la transition écologique, que ce soit dans le cadre de notre politique déchets ou bien évidemment, puisqu'a été votée la nouvelle convention de l'OPAH, dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments.

Je ne rentrerai pas plus loin dans le détail de ces projets puisque cela fera l'objet de nos débats à l'occasion du budget en mars prochain, mais peut-être, mes chers collègues, juste rappeler que la réactivité, la protection, la solidarité, les transitions, l'ambition, que ce soit pour

notre population et pour l'attractivité du territoire, ces orientations présentées par notre majorité tournent pour moi, résolument, la communauté urbaine vers l'avenir.

M. le Président.- Merci. Je passe la parole à Jean-Marc FRIZOT.

M. FRIZOT.- Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Je voudrais juste centrer mon propos sur la taxe foncière. Je voudrais répondre à Monsieur LANDRE qui emploie de grands mots (impôt supplémentaire, recours à l'impôt). Je voudrais un peu relativiser tout cela. Je trouve que c'est une tempête dans un verre d'eau.

Je constate, Monsieur LANDRE, même si je ne vous vois pas bien, que vous êtes comme moi, vous êtes bien coiffé. Vous allez me dire : « quel rapport ? » Je suis allé chez le coiffeur la semaine dernière. Est-ce que vous avez vu, Monsieur LANDRE, qu'il y avait un surcoût Covid pour les coiffeurs ? Est-ce que quelqu'un, ici, a protesté contre le surcoût Covid des coiffeurs ? Personne.

Je veux juste vous dire que pour les Blanzinois, mais à 90 % pour les habitants de la communauté, s'ils sont en couple, ils paieront plus de taxe de surcoût coiffeur Covid que d'impôt foncier. Il faut donc relativiser tout cela.

Si vous le voulez, je peux illustrer mon propos. Et encore, je suis très modeste. Je pars sur le principe que Monsieur va chez le coiffeur tous les mois et demi et Madame tous les mois, je suis donc très modeste. Ce qui fait beaucoup plus – et je parle uniquement du surcoût Covid qui est de 2 € par personne – que l'impôt. Je trouve donc que les propos sont un petit peu déplacés.

Ce que je voulais dire, c'est que d'après les chiffres qu'a exposés Daniel MEUNIER, plus de 90 % des habitants de la communauté vont donc avoir un impôt inférieur à la taxe Covid des coiffeurs. Je n'ai rien contre les coiffeurs, je trouve que c'est normal. Mais je trouve aussi qu'il est normal que la communauté crée cet impôt.

Vous allez me dire qu'il reste 10 %. Parce que, comme Daniel MEUNIER l'a dit, c'est 8,78 qui ont des bases supérieures. Ces bases supérieures, il faut tout de même bien l'illustrer, ce sont des maisons ou appartements de 200 à 600 m², voire plus. Et là, on ne l'a pas dit, on n'a pas parlé de la réforme de la taxe d'habitation, mais cet impôt était très injuste, je suis d'accord avec le Président de la République. Mais il n'empêche que sa suppression est aussi très injuste. Qui, aujourd'hui, bénéficie des plus grosses exonérations ? Ce sont ces gens-là et c'est énorme. Une maison classique va peut-être avoir une exonération de 1 000 € quand ces bases-là vont avoir des exonérations absolument énormes, peut-être 20 000, voire 25 000 €. Je ramène donc cela à la petite taxe foncière que nous créons.

Je terminerai en disant que vous ne pouvez pas dire qu'il y a de la pression fiscale supplémentaire, je suis désolé, parce que la suppression de la taxe d'habitation correspond, pour moi, à 40 fois ce que la communauté va créer. Ne dites donc pas qu'il y a de la pression fiscale supplémentaire globale, ce n'est pas vrai. Je voulais juste répondre à cet argument.

M. le Président.- Merci. D'autres m'ont demandé la parole entretemps. Il y a Jean-Claude LAGRANGE et Sébastien GANE.

Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- Merci Président. Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir mais je ne voudrais pas que l'on donne trop d'importance à l'intervention de Monsieur LANDRE. Je souscris à ce qu'a dit Laëtizia MARTINEZ, c'est le reflet d'une position majoritaire et c'est comme cela que fonctionnent encore nos institutions.

C'est peut-être parce qu'on est dans une salle de sport, mais pour ce qui est du discours de Monsieur LANDRE, je me dis qu'il est beaucoup plus souple que moi sur le plan verbal, parce que passer du social à la fiscalité, à l'économie et revenir sur les déchets pour repartir dans tous les sens, j'ai eu un peu de mal à m'y retrouver. Je me suis donc dit que j'allais simplement répondre sur la partie économique. Je ne suis peut-être pas le meilleur, mais je vais essayer au moins d'être assez clair dans ce que je vais dire.

C'est vrai que Monsieur LANDRE, comme d'autres, attend ce PPI. Mais c'est évident, comme je l'ai dit, que s'il y a une majorité, c'est qu'elle est capable de monter un programme sur le mandat.

Laëtitia MARTINEZ a évoqué un chiffre tout à l'heure, celui de 63 millions. Je pense qu'on est sûrement loin du compte parce que tous les projets qu'il attend, ils sont en fait déjà dans les tuyaux.

Je tiens à le dire aujourd'hui, il y a à la fois l'action de la communauté qui sera portée sur son propre budget, mais aussi tous les effets leviers que la communauté va utiliser, que ce soit à la fois la SEM, puisqu'ensemble, avec le Président – et il y a des administrateurs, dans cette salle, qui savent de quoi je veux parler –, nous avons un potentiel de développement économique, comme cela a été le cas sur MECATEAM qui va maintenant se retrouver sur d'autres sites.

On sait, ensemble, que le projet qui s'appelait Excalibure Métallurgie des poudres va se réaliser sur Le Creusot dans l'intérêt du tissu économique de la communauté urbaine et bien au-delà, que le site technopolitain est vraiment un élément supplémentaire de ce que l'innovation, la recherche et l'économie représentent dans ce territoire qui a déjà été reconnu comme tel à travers de ce qu'évoquait Laëtitia, le contrat métropolitain.

Pour ce qui est de l'hydrogène, je dirais qu'on ne manque pas d'air, à la communauté. Cette question a bien évidemment été intégrée puisque le président m'a confié la possibilité, avec l'agence Ecosphère, de porter cette étude. Et on porte actuellement une étude pour le développement de l'hydrogène, à la fois sur le plan du développement économique et à la fois sur le plan de la livraison de l'hydrogène, etc., sans rentrer dans le détail. Et bien évidemment, de la même façon avec la SEMCIB, nous sommes les premiers à travailler sur la reconversion industrielle de certaines friches.

Tout n'est donc pas dit dans un PPI, dans un débat comme ce soir, mais je tiens à dire à Monsieur LANDRE, si cela peut le rassurer, qu'on n'a pas attendu qu'il nous fasse presque des injonctions et que l'économie sera, comme d'habitude et à chaque fois, au rendez-vous, même pour le traitement et la valorisation des déchets. Sachez que sur ce secteur, nous avons également des perspectives d'études sur la valorisation énergétique de certains déchets et dans un secteur que connaît bien ma collègue, maire de Montceau.

Toutes ces études sont inscrites dans ce PPI, elles sont prévues, mais c'est surtout parce qu'elles vont déboucher sur des projets économiques.

C'était donc juste pour dire que je ne suis pas un hyper-spécialiste de toutes les questions, mais franchement, sur le plan économique, on aura encore du mal à nous prendre la puce sur le nez, même s'il est un peu trivial de le dire ainsi.

M. le Président. - Merci. Sébastien GANE.

M. GANE. - Juste quelques remarques, chers collègues, sur l'intervention de Monsieur LANDRE. Effectivement, le constat est que ce DOB s'inscrit dans un contexte sanitaire, économique et social difficile. Vous avez évidemment mentionné la dégradation des chiffres de la demande d'emploi dans la Bourgogne - Franche-Comté et également sur notre territoire. Il est évident qu'il y a un lien direct entre la crise sociale que nous vivons et la dégradation des chiffres de l'emploi puisque les premiers touchés ont été notamment les intérimaires dès la contraction de l'activité économique. Il y a donc un effet direct, immédiat et sans délai sur l'emploi, sans même parler ensuite des autres types de contrat.

Mais en faisant le lien entre la dégradation de ces chiffres de l'emploi et l'efficacité de nos outils d'insertion, je crois que vous commettez une double erreur. La première, c'est que si vous mettez en lien le montant des subventions qu'on accorde aux outils d'insertion et ces chiffres-là, c'est finalement que vous demandez à nos structures d'insertion d'avoir gommé en quelques mois les effets de la crise sous prétexte qu'elles ont un soutien financier important.

C'est méconnaître le fonctionnement de nos structures puisque les structures d'insertion de la communauté urbaine ne vivent pas dans un monde clôt. Elles sont contraintes, elles aussi, aux règles sanitaires. L'activité et la capacité d'action de nos outils ont également été fortement impactées par les règles de confinement. Avec l'interdiction notamment de pouvoir mettre en œuvre les mesures de garantie jeune, puisqu'on ne peut plus accueillir des groupes dans n'importe quelle condition. On va donc dire que de mars 2020 jusqu'à l'automne 2020, l'activité des structures d'insertion sur la communauté urbaine a été très compliquée et nos outils n'ont pas tourné à 100 % de leur potentiel. C'est le premier élément.

Deuxième élément d'erreur d'appréciation, à mon avis, c'est que vous mentionnez les DEFM catégorie A de Pôle emploi, or les outils d'insertion de la communauté urbaine, pour la

plupart, s'adressent aux publics les plus éloignés de l'emploi, c'est-à-dire pour l'essentiel ce qu'on appelle la demande d'emploi longue durée, donc plus d'un an. Les demandeurs d'emploi qui sont les premiers à rentrer sur le marché du travail sont donc effectivement dans les statistiques de Pôle emploi, mais ne sont pas dans le public cible de nos structures.

Je m'étonne tout de même, à force de donner des rapports d'activité, des statistiques pour essayer de vous convaincre de l'efficacité de nos outils d'insertion et du bien-fondé du crédit qu'on leur accorde, qu'il vous manque des éléments d'appréciation tels que ceux-là.

Autre élément. Je crois qu'on ne peut pas, d'un côté, constater qu'on est dans une crise économique sociale qui touche beaucoup de nos concitoyens et, d'un autre côté, proposer de réduire les moyens qui vont justement permettre aux outils qui essaient de les sortir de ces situations de fonctionner correctement.

On est dans un débat d'orientation budgétaire, on sera dans des choix budgétaires dans quelques semaines, c'est donc le moment des choix politiques et je crois que la majorité a toujours été claire sur ce sujet : s'il y a bien une année où il ne faut pas envisager de réduire les moyens accordés à ce genre d'outil, c'est bien maintenant.

Et puis on revient sur ces discours un peu éculés sur l'efficacité des structures d'insertion. Je suis toujours ouvert à un débat sur le sujet.

Je veux juste préciser que tous nos outils se posent cette question. Ils n'ont pas attendu la crise pour toujours se remettre en question et essayer aussi de créer de nouveaux outils. Je suis bien d'accord avec vous, la demande d'emploi évolue, le contexte économique et social évolue et il faut que nos outils d'insertion ne se contentent plus de mesures d'accompagnement, mais cherchent aussi à travailler plutôt sur le fond. C'est le cas notamment, par exemple, de l'étude qui est lancée en partenariat avec l'Etat sur une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur le territoire puisqu'il s'agira tout simplement d'essayer d'adapter nos outils de formation et d'insertion pour répondre aux besoins des entreprises de demain.

Je terminerai en disant que, question efficacité, puisque vous citez souvent les territoires extérieurs, on est tellement mauvais sur ce territoire que le Département de Saône-et-Loire – et je parle sous couvert des nombreux conseillers départementaux qui sont dans cette salle – est venu chercher la structure d'insertion AgIRE pour mettre en place sa nouvelle mesure expérimentale d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et que les contrôleurs du FSE, il y a 15 jours, ont adressé leurs sincères félicitations aux équipes d'AgIRE pour la qualité de la gestion administrative et financière des structures et de l'efficacité des outils. Merci.

M. le Président. - Merci. Est-ce que d'autres souhaitent prendre la parole à ce stade du débat ? Jean-François JAUNET.

M. JAUNET. - Monsieur le Président, je vais répondre, moi aussi, en ce qui concerne la thématique que je pilote sur les déchets. Je peux apporter quelques précisions. Je rappelle que la valorisation n'est pas le premier axe que l'on doit traiter en termes de déchets, mais que c'est bien évidemment la réduction. Le plan régional des déchets prévoit, pour 2031, moins 20 %. C'est un objectif que l'on doit atteindre.

Nous avons, à travers le passé de « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » obtenu déjà moins 20 % sur les déchets verts, moins 8 % sur les OMR. On a donc encore du travail à mener, mais le principal axe est celui de la réduction.

Après, sur ces questions de traitement des déchets, ce sont des questions qui sont sur des temps longs puisque les amortissements se comptent en dizaine d'années sur les installations. On a donc effectivement bien anticipé l'évolution qui se profile, avec en plus des évolutions réglementaires importantes.

C'est donc un travail qui est en cours, on n'est pas resté à attendre et on verra arriver dans quelques mois l'aboutissement de ce travail.

Sur un autre point plus général, vous avez évoqué le fait que dans les 34 communes, personne n'avait annoncé qu'il voulait augmenter les impôts. Je n'ai rien annoncé, je ne fais jamais de promesses. Je pars toujours du principe que finalement, on doit être en bon père de famille et qu'on est parfois soumis à des aléas puisque les seules ressources des collectivités sont soit les dotations, soit les rentrées fiscales et qu'on doit adapter aux besoins des collectivités.

Je n'ai jamais annoncé qu'il n'y aurait pas de hausse et je ne m'interdis jamais de le faire si c'est nécessaire. Par contre, on est vigilant à son utilisation.

J'ai calculé, un peu comme mon camarade, Jean-Marc FRIZOT, à quoi cela correspondait. Pour moi, avec la disparition de la taxe d'habitation, je vais devoir payer 0,025 % de cette taxe d'habitation avec ce « nouvel impôt ». 0,025 % n'est pas un chiffre extrêmement élevé et je pense que c'est en général à la portée de ceux qui s'acquittaient préalablement de cette taxe. Merci.

M. le Président. - Merci. Est-ce que d'autres souhaitent intervenir ? Non, je n'en vois pas.

Si vous le voulez bien, je vais conclure le débat pour amener à mon tour quelques éléments de précision dans le débat, en vous remerciant de vos interventions, les uns et les autres sans exception.

Je pense qu'il faut intégrer que quand on essaie de se projeter vers l'avenir, on prend tous les éléments en ligne de compte. C'est la première chose. D'abord, on fixe les objectifs, quels sont les objectifs que nous voulons pour notre territoire et comment nous devons les obtenir et par quels moyens nous pouvons les obtenir. C'est comme cela que le débat est posé. Et à chaque début de mandat, c'est comme cela que le débat doit se poser. C'est ce que nous avons fait.

Quel est le niveau d'investissement qui peut permettre de soutenir l'emploi sur le territoire, donc les entreprises qui sont dans l'attente de savoir ce que la communauté va proposer en termes d'investissement pendant le mandat pour savoir comment elles vont ajuster. Je parle particulièrement des entreprises du bâtiment et des travaux publics que j'ai reçues plusieurs fois. Elles sont aujourd'hui très inquiètes parce qu'elles savent que l'essentiel, à près de 70 %, de l'investissement public est porté par les collectivités. Et si nous sommes dans une situation de repli sur les investissements, il y aura du chômage, des licenciements et des demandeurs d'emploi en plus. Nous avons donc une responsabilité.

De deux choses l'une, soit on se contente de dire : « voilà nos ressources aujourd'hui et voilà les charges supplémentaires qui vont peser sur la collectivité », on fait les plus et les moins et, en conséquence, on investit. À ce moment-là, on arrive à un niveau d'investissement qui n'est pas celui qui vient d'être affiché en seuil plancher, c'est-à-dire les 106 millions d'euros qui sont le minimum que nous souhaitons faire, je dis bien « le minimum ». C'est un bel objectif dans les conditions actuelles puisque c'est l'objectif qui correspond à ce que nous avons investi sur le mandat précédent au niveau du budget principal dans des conditions qui n'étaient déjà pas faciles la fois précédente, mais encore plus difficiles cette fois-ci. Cela veut donc dire qu'on affiche une ambition et qu'au-delà de l'afficher, on veut la réaliser. À partir de là, on met les moyens qui sont en face, sinon ce n'est pas 106 millions mais 80 millions que l'on fait, pas plus. Ceci avec les conséquences qu'il y aura derrière sur l'emploi local.

Au-delà des investissements, ce que nous avons voulu dès le début de ce mandat, c'est nous projeter pas simplement sur 6 ans, mais nous projeter sur 15 ans. J'ai souvent entendu le reproche, ici, par les mêmes qui nous font des reproches aujourd'hui, qu'on n'avait pas suffisamment de vision à long terme pour la collectivité, pour le territoire. On a engagé un travail de fond pas simplement pour afficher un PPI. Le PPI, c'est une partie de ce que fait le territoire. Ceci pour afficher ce que doit être l'intervention en termes de politiques publiques de la collectivité pour les 15 ans qui viennent. C'est à la fois en interventions, comme cela a été dit par plusieurs ici, dans d'autres domaines que dans l'investissement, dans les politiques sociales par exemple, dans la solidarité par exemple. C'est donc une vision globale que nous devons avoir et une ambition globale.

C'est à partir de là qu'on a construit et que les 1,25 sont apparus de manière à pouvoir obtenir et atteindre ces objectifs, car le fait de tenir un discours qui consiste à dire : « vos dotations augmentent légèrement », c'est nier les contraintes, c'est nier le fait qu'aujourd'hui, toutes les associations qui représentent les élus disent : « on n'y arrivera pas ». Toutes, sans exception, d'ailleurs quels que soient les bords politiques. « On n'y arrivera pas » parce qu'aujourd'hui, elles n'ont pas la garantie, comme le disait tout à l'heure Daniel MEUNIER, que certaines pertes qu'elles enregistrent et qui vont sans doute être encore augmentées seront compensées. « On n'a pas la garantie » parce qu'on va être sur une crise durable. La crise ne va pas disparaître du jour au lendemain. On va donc être sur des contraintes sur plusieurs années et la lisibilité des recettes, comme le disent les associations d'élus, est aujourd'hui très floue. C'est nier ce fait.

Si je prends l'exemple du calcul qu'a fait une association que je connais bien, qui est France Urbaine, c'est 2 milliards d'euros qu'il manque aux collectivités, là, maintenant. 2 milliards d'euros ! Faut-il nier ce fait ? Non. Il faut avoir un discours de vérité.

J'entends aussi que l'on parle de déficit public. « Vous allez encore contribuer au déficit public ». En quoi les collectivités participent au déficit public ? J'aimerais qu'on me l'explique dans le mécanisme budgétaire. En quoi les collectivités participent au déficit public puisqu'elles n'ont pas le droit de faire de déficit ?

Est-ce que je dois rappeler que durant le précédent mandat, il y a eu beaucoup de déficits publics générés par l'État ? Je ne pointe pas tel ou tel gouvernement, je dis « l'Etat ». Et qui est-ce qu'on a appelé à la rescousse pour combler les déficits qu'elles n'avaient pas faits ? Les collectivités.

Est-ce que je dois rappeler que la communauté urbaine a perdu 19 millions d'euros dans le précédent mandat ? 19 millions d'euros ! Et malgré la perte des 19 millions d'euros, nous avons réussi à réaliser 136 millions d'euros d'investissement tous budgets confondus. Je crois même qu'on a approché les 140 millions. Ceci sans augmenter les taux de fiscalité, effectivement en faisant un peu d'emprunt, plus qu'on ne le faisait d'habitude, mais en faisant des économies drastiques. Si certains l'ont oublié, je crois que nous sommes un certain nombre ici à ne pas l'avoir oublié.

On se trouve à nouveau dans une situation très difficile et le seul discours qu'il faudrait tenir, ce serait « nous allons faire des économies pour y arriver », ceci alors que nous ne cessons de faire des économies, budget après budget ? Vous verrez, au moment de la présentation du budget, l'augmentation des charges qui pèsent en fonctionnement, que ce soit les charges à caractère général ou les charges de personnel qui sont les principales, de combien elles vont augmenter à la communauté. Nous ne cessons de faire des économies. Mais les économies ne suffisent pas si l'on veut afficher une ambition.

Je ne reviens pas sur les arguments qui ont été dits par les uns et par les autres qui sont très justes, rapportant ces 1,25 que nous allons appliquer au retour fiscal qu'ont eu les contribuables par la suppression de la taxe d'habitation, mais pas seulement, également sur le retour que les contribuables ont eu, que nous avons eu également sur les impôts sur le revenu.

Et quand on met en parallèle, comme l'a fait Jean-Marc FRIZOT tout à l'heure de manière très juste et Jean-François JAUNET avec son 0,025 %, les chiffres parlent d'eux-mêmes entre d'un côté le retour qu'ont les contribuables, que nous avons pour une majorité d'entre nous et puis les 0,025 d'effort que l'on va demander, c'est-à-dire en moyenne les 16 € qui vont permettre à la collectivité d'avoir plus de 1 million d'euros de recettes, non pas pour dépenser comme cela, mais pour investir dans le territoire.

Parce que si certains ont du mal à prononcer le mot « impôt », l'impôt est juste. Il est juste quand il est équitable et quand la restitution de l'impôt est équitable également. Il ne faut pas avoir peur de l'impôt parce que s'il n'y avait pas d'impôt, mes chers collègues, comment pourrions-nous soutenir, comme nous le faisons aujourd'hui, les entreprises qui sont en difficulté ? On va en parler tout à l'heure puisqu'on vous fera un petit bilan du soutien.

Comment aurait-on pu aider les commerces sur les loyers ? Comment aurait-on pu aider les plus fragiles en termes de politique de solidarité si ce n'est pas l'impôt qui le permet ? C'est bien l'impôt qui le permet. On ne peut donc pas tenir ce discours, ce n'est pas un discours de responsabilité que de dire cela. On ne peut s'en sortir qu'en faisant des économies. Il faut donc avoir un discours de responsabilité et c'est ce que nous avons toujours dit, parce qu'on ne peut pas nous faire dire ce qu'on n'a pas dit.

Jean-François JAUNET l'a dit tout à l'heure, je le dis à mon tour également, on n'a jamais dit que la fiscalité n'augmenterait pas. Le discours que nous avons tenu, en tout cas pour certains d'entre nous, c'est vrai au Creusot et je défie quiconque de démontrer le contraire, mais c'est vrai pour d'autres collègues qui sont autour de la table : une fiscalité modérée. Une fiscalité modérée, cela ne veut pas dire que la fiscalité n'augmente pas. Cela veut dire que nous sommes dans la modération fiscale.

Est-ce que les 1,25 ne sont pas dans la modération fiscale ? Bien sûr que si. Les moyennes ont été données ; dans les autres collectivités, ce taux est en moyenne de 4 %, nous mettons 1,25.

J'ajoute, en termes de fiscalité, que jusqu'à présent, l'évolution des bases - je ne parle pas des bases physiques puisque pour les bases physiques, nous tablons sur une baisse due à la crise, je parlais des bases et de l'augmentation des bases décidée par l'État - a été en moyenne, sur le précédent mandat et selon les années, entre 0,8 - 1 - 1,2 - 1,5 allant même jusqu'à 2 %. C'est-à-dire les bases décidées par l'État. C'est donc bien de l'augmentation fiscale, mais qui n'est pas décidée à notre niveau. Ce ne sont pas les taux, mais les bases. Il y a donc eu de l'augmentation

fiscale qui était certes modérée, mais qui nous donnait des marges. Cela nous donnait quelques marges.

L'augmentation des bases prévue dans la loi de Finances est maintenant de 0,2. Ce qui veut dire qu'elle est nulle. Si on rapporte les 1,25 à l'évolution des bases qu'il y a eue jusqu'à présent, ce n'est tout de même pas un scandale non plus si cela doit justement nous permettre d'atteindre les objectifs que l'on veut ambitieux et que l'on souhaite pour le territoire. Parce que je le dis et je le répète, ceux qui tiennent le discours, aujourd'hui, de déficits publics, de ne pas augmenter des impôts, c'est parce qu'eux peuvent faire des déficits. C'est-à-dire quand on dit qu'on n'augmente pas les impôts mais qu'on injecte de l'argent pour venir au secours de ceux qui en ont besoin pendant cette crise, et je ne le critique parce qu'il faut le faire. Mais l'Europe et les Etats ont la possibilité de s'endetter autant qu'ils veulent. Ils ont la possibilité de voter des déficits, de voter des budgets en déficit. Nous, nous ne pouvons pas, c'est clair. Au-delà d'un certain endettement, la collectivité est mise sous tutelle, je le rappelle. Et voter des déficits, c'est-à-dire un budget en déficit, n'est pas légal pour une collectivité.

Je veux donc bien qu'on nous tienne ce discours, mais c'est un discours qui est complètement erroné, faux et sans doute travesti. Il ne dit pas la vérité.

Nous sommes donc – et j'en conclus par-là – sur un débat d'orientation budgétaire qui certes n'est pas un PPI, mais on ne peut pas préparer un PPI comme cela et le montrer au moment du débat d'orientation budgétaire parce que cela voudrait dire que l'on ferme le débat. Il y aura un plan qui sera proposé au mois de mars, le PPI peut-être à la limite, pourquoi pas, après, mais si possible au mois de mars, mais ce ne sera pas simplement un PPI, ce sera une vision sur les 15 années qui viennent et l'impulsion que l'on veut donner.

Un dernier mot pour rebondir sur les propos de Jean-Claude LAGRANGE sur l'économie.

Je veux bien tout entendre, mais on ne peut pas nous faire tous les reproches. En termes d'économie, je crois que le territoire a démontré sa capacité à développer l'économie sur le territoire, à être innovant. Jean-Claude LAGRANGE a rappelé les investissements que nous avons faits dans le domaine de l'innovation.

Nous avons décidé, cette fois-ci, d'associer les acteurs économiques à ce que doivent être l'intervention et l'action publique de la communauté urbaine pour les années qui viennent, notamment dans le cadre des assises. Plus de 130 entreprises, chefs d'entreprise ont participé à ces ateliers pour être dans une forme d'intelligence collective, écouter les acteurs et leur demander si notre action, aujourd'hui à la communauté, allait dans le sens de ce qu'ils souhaitent, si cela leur paraissait pertinent ou s'il y avait des choses à modifier et à changer. Ceci tous secteurs confondus, je le rappelle. Tous secteurs confondus. Plus de 130 entreprises ont participé, avec une restitution qui sera faite le 10 mars lors des assises. Je le regrette, mais la crise a fait que nous avons dû reculer ces assises. Elles auront lieu le 10 mars sous une forme différente de ce que nous avions prévu, mais la restitution se fera et c'est à ce moment-là qu'en termes d'intervention économique nous allons dégager les actions. Il y a plus d'une cinquantaine d'actions qui seront déclinées, pas par la communauté, pas par les élus qui sont ici autour de la table, même si nous y avons travaillé un peu, mais par les entreprises qui sont des acteurs essentiels du développement économique.

Je pense donc qu'on ne peut pas tout nous reprocher.

Et nous allons bien évidemment dérouler ce que sera la politique économique sur le territoire communautaire par rapport à cela.

Voilà ce que je souhaitais dire par rapport à ce que j'ai pu entendre, mais aussi par rapport à ce que doit être l'ambition. J'ai parlé d'ambition tout à l'heure. Nous avons de l'ambition sur ce territoire, nous l'avons démontré. Nous allons encore le démontrer malgré toutes les difficultés que nous devons surmonter et traverser. Le débat d'orientation budgétaire montre ces ambitions.

Le budget que nous allons présenter et plus globalement les actions sur les 10 ou 15 prochaines années vont démontrer l'ambition qu'a la communauté urbaine, son exécutif, pour continuer de développer ce que nous avons souhaité jusqu'à présent, c'est-à-dire un territoire qui soit attractif.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire en conclusion de ce débat. Nous nous retrouverons sans doute avec d'autres discussions lors du vote du budget, au mois de mars. Il nous reste encore un peu de temps pour affiner tout cela. Nous verrons aussi comment évoluent les choses d'ici là, parce que les choses évoluent tellement vite en ce moment, et pas souvent dans le bon sens malheureusement, qu'il faut sans arrêt – et les maires qui sont autour de la table le savent – réajuster nos actions en fonction des décrets, malheureusement de la situation. Mais restons

optimistes. En tout cas, nous le sommes. Et nous poursuivons le travail avec ambition, comme je l'ai dit, et avec honnêteté parce qu'il faut être honnête dans ce que nous disons.

Merci beaucoup.

Je vous demande simplement de prendre acte de ce débat qui s'est tenu, incontestablement. Nous en prenons acte, il n'y a pas d'objection là-dessus, je vous remercie, à l'unanimité.

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport présenté dans la délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines - Avenant n° 4 à la convention 2016-2017 - Autorisation de signature — Modification de la délibération de délégation d'attributions

2. Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec Habellis, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines - Avenant n° 3 à la convention 2016-2018 .Autorisation de signature

M. le Président.- Nous passons maintenant à des délibérations un peu différentes, qui concernent notamment le développement urbain, avec deux délibérations sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour deux opérateurs sociaux en termes de logement social, Habellis et l'OPAC.

Je vais demander de les faire l'une après l'autre et puis on mettra au vote individuellement, merci.

Mme REYES.- Merci Président.

Je vous propose de fusionner les deux projets de délibération puisqu'ils sont assez identiques.

Les projets de délibération vous rappellent le cadre légal de l'abattement de la taxe foncière au profit des organismes HLM sur les quartiers prioritaires. C'est dans ce cadre que la ville de Montceau-les-Mines a signé, en mars 2017, une convention avec l'OPAC pour laquelle ont été signés trois avenants et une convention avec Villeo qui est devenu entretemps Habellis avec deux avenants.

Ces conventions portent sur le renforcement de la qualité de service dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, du Bois du Vernes et du Plessis.

L'objectif est d'assurer une meilleure qualité de service et de mobiliser des moyens supplémentaires pour assurer la tranquillité publique et plus généralement améliorer le cadre de vie des habitants.

Ainsi, l'OPAC a fait une proposition d'avenant n° 4 pour 2021. Les actions de l'OPAC représentent un montant de 96 000 € pour le Bois du Vernes et de 116 000 € pour les rives du Plessis. Habellis propose un avenant n° 3 pour un montant de 27 500 € pour le Bois du Vernes et 62 000 € pour les rives du Plessis.

Afin de mesurer les effets de ces actions, il sera procédé en 2021 à un « diagnostic en marchant » entre les partenaires des quartiers concernés.

En raison de la crise sanitaire, la date limite de signature des avenants a été repoussée et doit intervenir au plus tard le 28 février.

Je vous rappelle que le conseil du 16 juillet 2020 avait délégué la compétence sur ce sujet au bureau communautaire. Toutefois, la date du prochain bureau (le 4 mars) ne permet pas de respecter l'échéance donnée.

Il vous est donc proposé de modifier temporairement la délibération de délégation afin de restituer au conseil la compétence et ainsi pouvoir délibérer valablement.

Je vous propose donc d'approuver les deux avenants aux conventions avec l'OPAC et Habellis, ainsi que le lancement d'un « diagnostic en marchant » avec les partenaires.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant que je soumette aux voix ? Eric COMMEAU

M. COMMEAU.- Je voterai bien entendu pour ces deux délibérations, mais juste pour dire ma surprise d'avoir vu dans l'ordre du jour de ce conseil communautaire ce projet de délibération concernant ces abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties accordés aux deux bailleurs sociaux à Montceau, surpris notamment de voir que Madame JARROT a finalement signé l'avenant à la convention pour 2021 avec l'OPAC pour les quartiers du Plessis et du Bois du Verne. Ceci alors qu'elle nous avait expliqué, lors d'un précédent conseil municipal à Montceau, qu'elle souhaitait dénoncer cette convention avec l'OPAC.

Elle nous avait même exposé avec beaucoup de vigueur tous les reproches qu'elle avait à faire à ce bailleur social, nous expliquant même que la ville de Montceau allait procéder à plusieurs embauches pour pallier les défaillances de l'OPAC sur ces deux quartiers populaires.

Je ne veux pas prolonger mon intervention et surtout pas porter un débat municipal dans cette instance communautaire, mais je constate que Madame JARROT a changé d'avis et que l'intervention en conseil municipal de l'opposition a peut-être permis de mettre en lumière ce sujet important pour les habitants des deux quartiers et peut-être permis de faire évoluer la position très tranchée qu'avait pris alors Madame le maire de Montceau-les-Mines vis-à-vis de l'OPAC.

Nous serons bien entendu très vigilants, dans l'instance municipale à Montceau-les-Mines, sur les conséquences de ce nouveau changement de position. Merci.

M. le Président.- Merci. Je ne sais pas si d'autres souhaitent intervenir ? Laurent SELVEZ.

M. SELVEZ.- Ce n'est pas pour ajouter au propos que je partage de la part de mon collègue, mais simplement pour préciser que je ne participerai malheureusement pas au vote sur la première délibération puisque l'association Solidarité Services que je préside est concernée par l'exonération et les conséquences de cette taxe foncière.

Par contre, je pourrai prendre part au vote sur la deuxième délibération.

M. le Président.- Très bien, merci de le préciser. Il faut toujours être attentif à cela. Je ne sais pas s'il y a des réactions ? Pas de réaction.

Concernant ces deux délibérations, cette affaire-là est toujours délicate. Les deux villes-centres ont à se prononcer sur cette exonération, j'avoue que les choses ne sont pas toujours très claires avec les bailleurs sociaux et qu'il faut être extrêmement vigilant. J'ai moi-même hésité avant de signer, je le reconnais. Il faut que l'on soit de plus en plus exigeant.

C'est beaucoup d'argent restitué aux bailleurs sociaux, il faut donc qu'il y ait des contreparties. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de contrepartie, mais il faut que les contreparties soient à la hauteur de la restitution et pour le bien des habitants. En fait, c'est cela le mécanisme que vous connaissez bien.

Parfois, c'est un peu compliqué d'obtenir d'abord et de chiffrer vraiment et ensuite de voir exactement comment se fait la restitution. Je peux donc comprendre qu'il y ait des hésitations. Au final, cela va être adopté, signé. On peut s'en réjouir, mais restons prudents et je comprends la grande prudence qui a pu être celle de Montceau. J'ai eu la même au Creusot.

Madame JARROT, allez-y.

Mme JARROT.- Bonsoir chers collègues. Je vous prie d'accepter mes excuses car je prends la parole derrière vous.

Je vous remercie pour la remarque que vous venez de faire. Il est évident qu'il y a une grande prudence à avoir avec nos bailleurs sociaux. Nous en avons parlé lorsque nous nous sommes vus dernièrement. Il s'agit d'évaluer les prestations qu'ils nous apportent. Il s'agit aussi peut-être de les redirectionner. Et lorsque j'ai annoncé aux bailleurs sociaux que je ne souhaitais pas poursuivre avec eux par rapport à l'exonération TFPB, cela a bien sûr occasionné chez eux une

remise en cause, une analyse des éléments dont ils étaient exonérés, avec des ajustements et des prises de position juridique, des prises de conscience juridique qu'ils ont eues puisqu'un certain nombre de locaux étaient comptés dans l'exonération TFPB alors qu'ils étaient avant la loi, ce qui n'était donc pas légal.

Tout cela a fait l'objet de négociations et nous sommes tombés sur un montant d'exonération - je le dis à l'endroit de mes collègues élus qui n'ont pas à prendre ce genre de responsabilité - et nous sommes tombés sur un redirectionnement du travail pour les bailleurs sociaux.

Je vous remercie d'avoir répondu. J'aurais dit exactement la même chose.

Quand on n'est pas en responsabilité, on peut toujours critiquer. Quand on est aux responsabilités, c'est beaucoup plus compliqué. Et j'observe que les propos sont différents dans les instances, très différents selon les enceintes.

Merci et excusez-moi d'avoir pris la parole derrière vous.

M. le Président.- Je la reprends. Oui, vous avez raison de souligner que c'est toujours plus compliqué lorsqu'on est en responsabilité que quand on ne l'est pas. Mais là, j'ai cru tout de même comprendre, dans les échanges, qu'il y avait une satisfaction générale du fait que ce soit signé, y compris par Eric COMMEAU et Laurent SELVEZ qui sont intervenus plutôt pour dire que c'était bien, mais pour faire part de leur surprise parce qu'ils en étaient restés au fait que cela n'était pas acté.

Je mets aux voix, si vous le voulez bien.

Sur la première qui concerne l'abattement avec l'OPAC, qui ne prend pas part au vote ? Laurent SELVEZ en a fait part. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Deux. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Non.

Qui s'abstient ? Non.

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Merci.

Sur celle qui concerne Habellis, même exercice.

Est-ce que certaines personnes ne prennent pas part au vote ? Non.

Qui est contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines - Avenant n°4 à la convention 2016-2017 - Autorisation de signature - Modification de la délibération de délégation d'attributions

Le conseil décide :

- De modifier temporairement la délibération de délégation d'attributions de l'assemblée délibérante au bureau et au président en date du 16 juillet 2020 n°20SGADL0058 quant à « l'Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conclusion des conventions afférentes et avenants » le temps de statuer sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire de ce jour et relatif à l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines afin de respecter des délais de signature imposés ;
- D'approuver les termes de l'avenant n° 4 de la convention 2016-2017 pour l'année 2021 à intervenir avec l'OPAC de Saône-et-Loire, la commune de Montceau-les-Mines et l'Etat, joint en annexe,
- D'autoriser le président de la Communauté urbaine Creusot Montceau, à signer

l'avenant n° 4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines et tous les documents afférents à ce dossier,

- *D'approuver le lancement en 2021 d'un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.*

Observations : Adoption à l'unanimité, étant précisé que Messieurs Laurent SELVEZ, Christian GRAND et Christophe DUMONT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.

Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec Habellis, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines - Avenant n° 3 à la convention 2016-2018 - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *De modifier temporairement la délibération de délégation d'attributions de l'assemblée délibérante au bureau et au président en date du 16 juillet 2020 n°20SGADL0058 quant à «l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conclusion des conventions afférentes et avenants» le temps des statuer sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire de ce jour et relatif à l'avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines afin de respecter des délais de signature imposés ;*
- *D'approuver les termes de l'avenant n° 3 de la convention 2016-2018 pour l'année 2021 à intervenir avec Habellis, la commune de Montceau-les-Mines et l'Etat, joint en annexe,*
- *D'autoriser Monsieur le président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, à signer l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines et tous les documents afférents à ce dossier,*
- *D'approuver le lancement en 2021 d'un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire - Signature de la convention

M. le Président.- Nous passons maintenant à la mise en œuvre de l'OPAH que j'ai évoquée dans mon propos liminaire.
Montserrat REYES.

Mme REYES.- Comme vous l'évoquiez dans votre propos liminaire, Président, la communauté urbaine a réalisé une OPAH sur la période 2013-2018 sur l'ensemble du territoire et cette opération a connu un franc succès et a même dépassé ses objectifs initiaux puisque, sur les cinq années de l'opération, ce sont 1 256 logements qui ont fait l'objet de travaux, contre 1 035 logements initialement prévus.

Le bilan de cette opération vous est rappelé. En première point : un grand intérêt auprès de la population puisqu'il y a eu 2 154 contacts au cours des cinq années, essentiellement sur des questions de rénovation de logement.

L'objectif d'accompagnement des propriétaires occupants a été réalisé à 130 %, avec un grand succès notamment pour le dispositif « Habiter mieux » puisqu'il y a eu 672 dossiers.

Le montant engagé pour les travaux s'élève à 21,3 millions d'euros dont une grande majorité pour des travaux d'économie d'énergie. Les travaux, dans le cadre de l'opération, concernent plus de 500 entreprises et artisans dont 300 ayant leur siège sur le territoire de la communauté urbaine.

11,7 millions de subventions provenant de l'ANAH, du Département et de la communauté urbaine ont été mobilisés, permettant ainsi d'atteindre en moyenne un taux de subventionnement par logement de 50 %.

Le petit bémol est la faible mobilisation des propriétaires bailleurs, avec seulement 63 logements atteints contre 174 initialement prévus.

Bien que l'opération ait été un succès, certains objectifs n'ont pas encore été atteints et il reste donc un important potentiel de logements à améliorer.

Le bilan de cette OPAH vaut étude pré-opérationnelle pour la nouvelle OPAH. Cette étude révèle deux points d'inflexion auxquels la future opération doit répondre. Tout d'abord développer des actions spécifiques au profit des copropriétés fragiles et ensuite étendre les dispositifs des périmètres renforcés aux parcs privés des cinq quartiers Politique de la Ville de la communauté urbaine.

Ainsi, la mise en œuvre d'une nouvelle OPAH répond à plusieurs enjeux. Avec des aides accrues, elle permet d'augmenter le nombre de dossiers susceptibles de faire l'objet de travaux alors que d'ores et déjà, ce sont à un titre ou à un autre plus d'une centaine de logements qui, chaque année, font l'objet de travaux avec les aides de l'ANAH sur le territoire communautaire. Avec une aide accrue, elle permet, au-delà du nombre de dossiers éligibles, de rendre possibles des travaux plus ambitieux et plus coûteux. En définissant des orientations, elle permet de prioriser les dossiers vers les besoins préalablement définis en termes thématiques et territoriaux.

Définie pour une durée de 5 ans, elle permet d'afficher une lisibilité de l'action publique et aux ménages de s'investir dans des projets complexes.

Trois niveaux d'intervention territoriale ont été proposés. Le premier niveau : les actions socles qui visent au renouvellement qualitatif de l'offre sur l'ensemble du territoire communautaire, qui s'adressent majoritairement aux propriétaires occupants, ainsi qu'à quelques propriétaires bailleurs. Il s'agit des opérations suivantes :

- lutter contre la précarité énergétique des propriétaires occupants modestes ou très modestes,
- lutter contre la précarité énergétique des logements locatifs,
- répondre aux problématiques de vieillissement et de perte d'autonomie des personnes vieillissantes ou handicapées propriétaires occupants,
- répondre aux besoins de réhabilitation des logements indignes des propriétaires occupants modestes ou très modestes et des propriétaires bailleurs.

Au total, les actions socles visent à intervenir sur un total de 645 logements et parmi ces logements, la communauté souhaite également mobiliser 10 copropriétés en leur apportant une aide à l'ingénierie dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH.

Deuxième axe : les actions thématiques qui visent la création-amélioration de logements locatifs sociaux ou très sociaux privés sur les deux villes-centres hors les îlots urbains dégradés.

Développer le parc locatif privé social par le conventionnement sans travaux de logements sur la commune du Breuil qui est déficitaire au titre de l'article 55 de la loi SRU qui lui fixe l'objectif d'avoir 20 % de logements locatifs sociaux.

Au total, les actions thématiques visent à intervenir sur un total de 50 logements.

Troisième axe : les actions renforcées ou de renouvellement urbain qui sont centrées sur les territoires des îlots urbains dégradés des deux centres-villes qui concentrent le bâti ancien, des façades dégradées, des commerces et des logements vacants.

Elle vise la création-amélioration de logements locatifs privés sociaux dégradés à très dégradés, y compris par la transformation d'usage de commerces en rez-de-chaussée, la réhabilitation de logements dégradés à très dégradés, y compris par transformation d'usage de commerces en rez-de-chaussée par des accédants propriétaires occupants. Et les propriétaires bailleurs et propriétaires occupants qui procèdent au ravalement de leur façade.

Ces actions renforcées visent à intervenir sur un total de 50 logements et de 200 façades.

D'autres communes que les deux villes-centres, dans le souci de valorisation de leur image et de cette même logique de renouvellement urbain, ont mis ou réfléchissent à la mise en place de

dispositifs d'aide au ravalement des façades. Pour celles-ci, la communauté apportera une aide complémentaire à celle de la commune aux ravalements de 200 façades.

L'ensemble du programme défini ci-dessus représente un objectif d'intervention sur 1 145 logements sur 5 ans, soit 229 logements par an. Le montant estimé des travaux générés est d'environ 22,9 millions d'euros.

La mission de suivi-animation sera confiée à une équipe recrutée à cet effet dans le cadre d'un marché public qui aura en charge la mise en œuvre de l'OPAH, notamment l'accompagnement des propriétaires bailleurs et occupants pour les assister dans le choix des travaux à réaliser et le montage de leur dossier de demande de subvention.

Vous avez en tableau le plan de financement de l'OPAH.

Une convention entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil départemental et la communauté urbaine a été rédigée. Elle fixe les objectifs et les engagements financiers de chacun pour les atteindre et il vous est demandé d'autoriser le Président à signer la convention et à déposer un dossier de demande de subvention auprès des financeurs désignés, donc l'ANAH et le Conseil départemental.

M. le Président. - Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole avant de mettre aux voix ? Non. Je pense que nous sommes tous d'accord, qu'elle est nécessaire.

Là aussi, ce sont des opérations qui permettent de soutenir l'emploi local parce que notre collègue l'a dit, le montant des investissements est de plusieurs millions et puis c'est très majoritairement, quasiment exclusivement, de l'emploi local puisque ce sont des entreprises qui sont choisies par les propriétaires, je le rappelle. Ce n'est pas la communauté qui choisit les entreprises qui doivent intervenir. Ce sont donc des artisans locaux et des entrepreneurs locaux.

Même ambition que pour la précédente et nous allons poursuivre l'amélioration de l'habitat privé, mais sur un pan seulement puisque je rappelle qu'il y a le traitement des îlots urbains dégradés également, dans le cadre des opérations « Cœur de ville », c'est important. Et puis d'autres qui vont suivre avec d'autres opérations, notamment dans des villes plus petites, je pense à Montchanin qui s'est également inscrite dans un dispositif.

On est donc bien lancé dans l'amélioration de l'habitat privé, mais comme on l'a toujours dit, on en avait bien besoin.

Je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui est pour ?

Je vous remercie. C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté urbaine Creusot Montceau à intervenir avec l'Agence Nationale de l'Habitat et le conseil départemental ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant délégation à signer ladite convention ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès des financeurs ci-après désignés :*

- *L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),*

- *Le Conseil départemental ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à mettre à disposition du public le projet de convention pendant un mois en application de l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Le Creusot - Plaine des Riaux - Vente de terrain à bâtir à la SAS INNOV & SM

M. le Président.- Sur Le Creusot, Plaine des Riaux, une vente de terrain à bâtir.
Frédérique LEMOINE.

Mme LEMOINE.- Merci Monsieur le Président. Il s'agit effectivement de la vente d'une parcelle de terrain dans un contexte de développement économique. On parlait tout à l'heure de développement économique, c'est là l'exemple d'une société de notre territoire qui est en pleine croissance.

Cette parcelle de terrain se situe dans la plaine des Riaux au Creusot.

Les acquéreurs sont Madame Sylvie BOUDOT et Monsieur Marc BOUDOT, qui sont directeur et président de la société INNOV & SM.

Cette société, comme vous avez pu le lire dans le projet de délibération, regroupe deux sociétés : l'agence PAS A PAS qui est une agence de communication et la deuxième activité concerne le développement de produits électroniques interactifs. Là, c'est la société ONZE+ qui gère cette activité.

Cette dernière société connaît justement un essor conséquent. Compte tenu de cette croissance, les gérants de la société envisagent la construction d'un nouveau bâtiment de 500 m² environ.

La parcelle de terrain que nous leur vendons jouxte le terrain sur lequel sont déjà implantés leurs bureaux et ateliers. Il vous est donc proposé de vendre cette parcelle de terrain de 1 432 m² à la société INNOV & SM représentée par Monsieur et Madame BOUDOT, de fixer le prix à 18 € le mètre carré, ce qui représente une somme totale de 25 776 € TTC et enfin d'autoriser Monsieur le Président à signer un compromis de vente, puis l'acte authentique chez le notaire, en l'occurrence chez Maître ANDRIEU. Comme à l'accoutumée, les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Des prises de parole avant que je mette aux voix ? Non.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De vendre à la SAS INNOV & SM, dont le siège social est 330, avenue de l'Europe, 71200 LE CREUSOT, représentée par son président et son directeur général, Monsieur BOUDOT Marc et Madame BOUDOT Sylvie, une parcelle de terrain d'une superficie de 1432 m², cadastrée à LE CREUSOT section AI n°311 ;*

- *De fixer le prix de cette cession à la somme de 18 € TTC. le mètre carré, soit un montant total de 25 776 € TTC ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer un compromis de vente formalisant l'accord des parties ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*

- *D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2021 - Nature 024 – Fonction 01 – 26.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Accord de consortium dans le cadre du projet Village Ressource Apprenant International - Autorisation de signature

M. le Président.- Nous passons au chapitre Développement économique, avec une première délibération qui concerne un accord de consortium dans le cadre du projet Village Ressource Apprenant international, qu'on appelle le projet VRAI, qui est né d'expérimentations réussies du campus des métiers et des qualifications avec ce qu'on appelle le Campus des Métiers et des Qualifications Industrie Technologique Innovante et Performante (CMQ ITIP) et l'IUT du Creusot. C'est un centre de ressources humaines et technologiques dont l'objectif est d'accueillir des apprenants, que ce soit des apprenants qui viennent du lycée ou qui font des études supérieures à l'université, qui vont se former pour répondre aux besoins des entreprises sur tel ou tel métier.

Ceci s'inscrit dans la politique nationale qui vise à transformer la voie professionnelle, développer également l'innovation pédagogique, renforcer la logique de parcours personnalisés et encore développer des lieux emblématiques ouverts à la recherche et à l'international.

C'est un projet qui répond également à la volonté d'accélérer le développement des territoires à fort enjeu industriel, ce qui est le cas du nôtre, et qui constitue un élément essentiel du site technopolitain. Vous l'avez bien compris puisque là, nous sommes dans l'innovation, dans la recherche et dans la création d'entreprises.

Un travail a été mené au travers de ce projet, un travail de collaboration, d'expérimentation avec des grands groupes, des PME, des acteurs académiques et institutionnels de toute la région pour accompagner ces mutations, en particulier dans ce qu'on appelle l'Industrie 4.0.

Pour favoriser le développement du projet VRAI, un collectif d'acteurs, parmi lesquels la communauté urbaine, a souhaité répondre à un appel à projets qui s'appelle Territoire d'innovation pédagogique, campus des métiers et des qualifications. Cela s'inscrit dans le cadre du Programme d'investissement d'Avenir 3 dont l'objectif est de faciliter l'émergence de pôles, comme je viens de l'expliquer.

Il y a eu une décision le 25 novembre 2019 du comité de pilotage sur le plan d'investissement et le projet VRAI a été retenu pour bénéficier de financements et notamment d'une aide de la Caisse des Dépôts pour 1 million d'euros maximum sur 5 ans.

L'ensemble des partenaires et acteurs à l'initiative de ce projet souhaitent maintenant définir les modalités plus précises d'exécution, fixer leurs droits, leurs obligations respectives dans ce qu'on appelle un consortium. C'est ce qui nous est présenté ce soir et il nous est proposé de l'approuver avec les termes de l'accord du consortium qui est joint à la délibération.

Voilà, mes chers collègues. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Madame JARROT.

Mme JARROT.- En vous écoutant, Monsieur le Président, je me pose une question sur le périmètre du campus d'innovation pédagogique. J'ai bien compris qu'on parlait spécifiquement du campus du Creusot, mais lorsqu'on a sur le territoire de la communauté urbaine des formations innovantes d'un point de vue pédagogique, je pense aux formations réservées aux Bac Pro au lycée Parriat, formations de très haut niveau puisque nous y avons des prépa ingénieur, pourrait-on imaginer que ce périmètre de campus d'innovation pédagogique soit étendu à des lieux de la communauté urbaine qui pratiquent l'innovation pédagogique comme le lycée Parriat notamment ?

M. le Président.- Je vais laisser Jérémy PINTO répondre à cette question.

M. PINTO.- La remarque est tout à fait pertinente et je pense que c'est l'objet du campus qui est certes porté aujourd'hui par l'IUT du Creusot administrativement, mais qui a vocation à essaimer sur l'ensemble de la région et sur l'ensemble des sites d'enseignement et d'innovation.

Le lycée Parriat pourrait donc effectivement tout à fait être intégré s'il porte des projets d'innovation pédagogique. Je souligne que le portage est tout de même assez innovant en tant que tel puisque c'est un portage Education Nationale, Enseignement Supérieur et privé aussi puisque

c'est notamment l'association E.Transform Institute qui est présidée par Sébastien ERND de Michelin, qui a donc en plus ce tropisme du bassin sud, qui anime les travaux en la matière.

Je réponds donc positivement et il faudra que dans le cadre de cette association l'ensemble des énergies puisse être fédéré. L'idée, comme vous l'aurez bien compris à travers cette expérimentation, c'est d'être sur des innovations pédagogiques qui accompagnent les étudiants en autonomie sur leur projet, en lien avec les réalités des territoires quels qu'ils soient, d'ici et d'ailleurs.

Je crois que l'on peut dire que cela a fait l'objet, sur les deux premières promotions qui existent, plutôt de beaux résultats. La labellisation dans le cadre de ce PIA est aussi en tant que tel une reconnaissance et effectivement, ce qui a été expérimenté sur ces premières années a vocation à pouvoir être élargi à d'autres acteurs demain.

Mme JARROT.- Si vous le permettez, pour aller très souvent voir cette filière de bac + 3, je me permettrai d'évoquer cela avec le Proviseur de façon à ce que l'on puisse rentrer dans le dispositif de campus d'innovation pédagogique, en relation avec les entreprises bien sûr.

M. le Président.- Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

Je mets donc aux voix.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver le contenu de l'accord de consortium et les modalités d'application ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la communauté urbaine à signer l'accord de consortium.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) Rapport annuel - Approbation

M. le Président.- Je mets aux voix le rapport annuel concernant la SPLAAD.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Le rapport est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. ISOVOO - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. le Président.- Jean-Claude LAGRANGE va nous présenter deux délibérations, une qui concerne ISOVOO et l'autre le règlement d'intervention en matière d'immobilier.

Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- ISOVOO est une entreprise qui se développe et qui souhaite effectivement acquérir et développer son entreprise, y compris avec des créations d'emploi. La communauté est appelée, au titre de sa compétence en matière d'immobilier d'entreprise, compétence qui est partagée avec la Région puisque vous savez que nous avons des conventions, comme la quasi-totalité des EPCI de Bourgogne - Franche-Comté.

Je dois dire, pour avoir un regard à peu près sur l'ensemble de la région, que la communauté est celle qui contribue le plus au développement de l'immobilier des entreprises. Le Président parlait tout à l'heure d'un bilan. Ce sera peut-être plutôt sur le deuxième rapport, mais de mémoire nous sommes une collectivité qui a dépensé 700 à 800 000 € depuis quelques années sur l'ensemble des dossiers, certains étant aidés à hauteur de 100 000 €, ce qui est le maximum et d'autres, comme celui-là, en rapport avec leur montant d'investissement.

Je crois que c'est tout de même quelque chose qu'il faut saluer. On parle souvent de ce que la communauté fait mal. Là, je peux dire qu'elle fait beaucoup plus que ce que certains pourraient faire, y compris dans d'autres grandes agglomérations. C'est donc bien la preuve, une fois de plus, que le soutien économique est réel et surtout en faveur des PME, voire des entreprises innovantes comme celle-là. J'ai même eu la chance de voir un certain nombre d'entreprises de ce territoire obtenir des prix. C'est le cas de celle qui fait des produits réfrigérants, ODIC. Sur Blanzay, c'est notre ami CHEVALIER, So Bag, qui vient de recevoir un prix.

Ceci pour dire que comme vient de l'évoquer le Président et Jérémie, les entreprises ne sont pas simplement là pour récupérer de l'argent, elles sont là aussi par être des acteurs aux côtés de la collectivité. Et je trouve que c'est du donnant-donnant qui marche très bien.

Pour revenir sur le sujet, c'est le versement d'une subvention de 55 000 € à la SCI Eugène puisque c'est un bâtiment existant. C'est aussi la revitalisation d'une zone. Il n'y a pas que les grands secteurs.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

Je mets aux voix.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application entre la SCI Eugène et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou l' élu ayant délégation, à signer ladite convention ;*

- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 55 000 € à la SCI Eugène ;*

- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise de la CUCM Modification n° 3 - Autorisation de signature

M. le Président.- Délibération suivante, une modification sur un règlement d'intervention.

Jean- Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- Il s'agit d'une adaptation des mesures d'urgence et de soutien que la communauté urbaine et la Région mettent en place. Vous savez qu'on a un fonds régional des territoires, des fonds d'avances remboursables et à chaque fois, en avançant dans la concertation

avec les EPCI, la Région adapte son dispositif. Le rapport que vous avez sous les yeux tient compte de la période que l'on connaît maintenant depuis quelques semaines, voire quelques mois, des établissements qui sont fermés pour raison administrative et qui ont des vrais problèmes de prise en charge des loyers.

L'objet de cette modification est d'intégrer cette nouvelle nécessité. Et je dois dire que l'on va continuer d'adapter les dispositifs. Avec la présidente et suite à la concertation récente – et tous les conseillers régionaux présents dans cette salle le savent –, la Région a voté à l'unanimité un nouveau fonds de soutien pour continuer d'accompagner les EPCI, à la fois sur les investissements parce que là encore, Président, tu donneras le bilan, mais nous sommes une des collectivités qui accompagne le plus – et de très loin – les entreprises de 0 à 10 salariés notamment dans l'investissement. Ce qui est tout de même une bonne chose et qui prouve qu'il y a encore des gens qui croient en l'avenir. Ils seront prêts pour rebondir après avoir fait ces investissements.

La Région, la semaine dernière, a voté une enveloppe de 5,6 millions supplémentaires qu'il faudra répartir sur les EPCI à condition que l'EPCI accepte aussi d'apporter sa quote-part, mais je pense que c'est déjà acté et surtout, avec une deuxième somme de 5,6 millions, on identifie clairement la problématique des loyers. Il va donc y avoir une intervention régionale avec les EPCI, cette fois-ci vraiment pour clarifier l'aide aux loyers pour les entreprises qui ont des difficultés.

Grâce au *lobbying* de ma camarade qui s'occupe du sport – et cela doit être vrai aussi pour les entreprises de ce territoire –, il y aura un fonds supplémentaire qui a été voté pour les entreprises de sports et de loisirs. Malheureusement, au fur et à mesure que la crise avance, on voit bien qu'il faut élargir le champ d'intervention, abonder les fonds et là encore – mais ce n'est pas moi qui ferai le bilan –, lorsqu'on fera le bilan, la communauté, avec ses propres deniers, aura largement fait un effet levier à ce que la région peut mettre en œuvre.

C'est un règlement d'intervention, mais qui induit vraiment une volonté très forte de la communauté d'aller dans ce qu'on appelle l'économie de proximité. Il n'y a pas que les grandes entreprises, il y a aussi les entreprises qui se développent et là, on a un tissu qu'il faut absolument préserver.

M. le Président. – Merci. Y a-t-il des questions par rapport à cette modification ?

On s'adapte, comme le disait Jean-Claude LAGRANGE, à l'évolution de la crise et des modalités qui sont à mettre en place pour soutenir le monde économique. Avait aussi été évoqué, par exemple, le fait d'aller jusqu'à des entreprises de 20 salariés et pas 10.

Il y a donc des pistes de travail qu'il faut explorer et s'adapter parce que cela dure dans le temps et si on n'est pas là pour soutenir, cela risque de mal se terminer. Je pense que tout le monde est d'accord pour que nous puissions modifier, temporairement en tout cas, ce règlement d'intervention et il y aura peut-être d'autres modifications en fonction de la durée des fermetures administratives et des difficultés que vont connaître encore les commerces et les restaurants notamment.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la modification temporaire n°3 permettant de faire face à la crise sanitaire qui vient compléter le règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises de la CUCM ;*

- *Précise que ce dispositif d'aide n'est applicable que pour les établissements sous l'emprise d'une fermeture administrative mensuelle d'au moins 28 jours à compter du 1^{er} janvier 2021 ;*

- *Précise que l'aide allouée mensuellement sera fonction du montant du loyer et plafonnée à 500 € par mois ;*

- *Précise que le dispositif d'aide au loyer est reconduit jusqu'à épuisement des crédits prévus à cet effet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2019

M. le Président.- Nous passons ensuite au développement territorial, avec un sujet sur le contrat de ville et notamment l'approbation du rapport 2019.
Bernard DURAND.

M. DURAND.- Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ce rapport est récurrent car obligatoire depuis 2014. Pour beaucoup d'entre nous, il est déjà connu car je rappelle qu'il doit être soumis aux assemblées délibérantes, aux conseils municipaux des communes concernées, à savoir Le Creusot, Montceau et Torcy. Ce qui a été fait dans les semaines précédentes.

Il doit être présenté au conseil citoyens dans chacun des cinq quartiers prioritaires, mais les circonstances sanitaires n'ont pas permis cette présentation car la mise en place des nouveaux conseils citoyens n'a pas eu lieu. Ce qui devrait d'ailleurs se faire prochainement, des réunions sont en cours à ce sujet.

Ce rapport relate la politique additionnelle aux différentes actions de droit commun réalisées au sein des collectivités. Ces actions font l'objet d'un appel à projets annuel qui, pour information, est en cours pour l'année 2021. Les différentes actions retenues seront entérinées fin février sous l'égide de l'Etat.

Comme chaque année, il s'agit de présenter le suivi de la programmation financière soutenue par les partenaires du contrat de ville et de présenter d'une façon synthétique les actions menées par grande thématique et par objectif. Ici, nous parlons des actions 2019 car la crise sanitaire n'a pas facilité le recueil des données pour élaborer ce rapport.

Nous nous intéresserons donc ici aux actions menées dans le cadre de l'appel à projets de l'année 2019.

Je rappelle que l'enveloppe globale de ces actions était de 427 431 €.

Je rappelle que les partenaires sont l'Etat pour 73 %, à savoir 313 356 € par le biais du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, la Région pour 14 %, à savoir 60 000 € et la CUCM pour 8 %, à savoir 35 000 €. Et une enveloppe complémentaire de la CAF pour 19 075 €.

Les actions se répartissent dans trois domaines essentiels : l'emploi, la formation, l'insertion, la cohésion sociale et l'axe transversal égalité femmes-hommes, les discriminations et la jeunesse.

En 2019, ce sont 63 actions qui ont été accompagnées. Je ne vais pas faire le détail, vous l'avez dans le rapport, 12 dans le domaine de l'emploi formation insertion, 44 pour la cohésion sociale et 7 pour l'axe transversal. 7 actions étaient nouvelles, c'est-à-dire un tiers.

J'ai retenu, pour l'axe transversal égalité femmes-hommes, une nouvelle action en 2019 qui était intitulée « Si la science était son genre », réalisée par l'association Les petits débrouillards. Ce sont six journées qui ont été organisées dans les écoles primaires de Torcy, Champ Bâtard et Champ Cordet, à destination de cinq classes : CE1, CM1, CM2 entre novembre et décembre 2019. Au travers de jeux, d'expériences et de mises en situation, les ateliers ont permis aux enfants de se questionner sur les stéréotypes, les préjugés et les croyances liées au genre et aux origines culturelles.

Sur l'axe cohésion sociale, j'ai retenu deux actions innovantes :

- Rêve d'enfant piloté par le Centre Social du Trait d'union, projet de spectacle coconstruit avec les habitants dans une vision intergénérationnelle. 100 personnes se sont impliquées, de 4 à 87 ans, qui sont principalement – et c'est bien le but de ces actions – issues des quartiers Politique de la Ville, avec une restitution en novembre 2019 à l'Embarcadère.

Pour la ville du Creusot, le VIRGO, véhicule aménagé par les services dans une volonté de favoriser le contact avec les habitants des quartiers et de favoriser le lien social.

Et enfin, sur l'axe insertion – emploi, une seule action innovante en 2019, c'était l'initiation au vélo par l'association Mines de Rayons, initiation à la pratique du vélo qui est malheureusement

une action qui a été interrompue par le confinement. Elle s'est déroulée Résidence du lac à Torcy, Harfleur, Tennis au Creusot et devrait se prolonger sur Montceau-les-Mines.

Voilà quelques exemples de nouvelles actions.

La mise en œuvre de ces actions repose à 59 % sur les communes, 37 % sur les associations telle qu'AgIRE, APOR, Boutique de gestion et les régies de territoire. Et les 4 % restants sont des crédits sur des actions menées par les collèges, entre autres les Epontots et Jean Moulin, pour la promotion de l'égalité entre filles et garçons. Enfin, l'OPAC 71 pour les chantiers éducatifs avec la Sauvegarde 71.

Au total, plusieurs centaines de personnes habitant les quartiers prioritaires ou en veille active, parents et enfants, ont bénéficié d'une ou plusieurs actions du contrat de ville.

À la fin de ce rapport, vous trouverez aussi en annexe les actions soutenues en 2019 dans les villes du Creusot et de Montceau au titre de la dotation DSU, de la dotation de solidarité urbaine, comme le demande la loi.

Il vous est donc proposé d'approuver le rapport 2019 et d'autoriser le Président à communiquer aux représentants de l'Etat ledit rapport. Merci pour votre attention.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole suite à la présentation du rapport ?
Madame JARROT.

Mme JARROT.- Je sais bien qu'on est sur le rapport 2019, mais on a vraiment un point de vigilance, vous le savez, Monsieur DURAND, sur l'aménagement du bas du Trait d'union au Plessis. On est allé le voir avec Monsieur le Président dans le cadre des financements CUCS.

Nous n'avons pas pu mettre en place les choses en 2020 pour des raisons évidentes. Mais là, on a à se dépêcher par rapport à cette mise en place suite à l'arrêt par l'OPAC du projet de l'agence de l'OPAC, ce qui a tout de même déstabilisé l'aménagement qui était prévu.

Donc 2020, nous étions sur le réaménagement. Après l'annonce, nous n'avons pas fait. Il faut donc vraiment que cette année, on soit sur les financements. Je crois qu'on a, sur ce projet, 180 000 €... non, un petit peu moins, de financement CUCS.

C'est un point de vigilance pour nous tous.

M. le Président.- Très bien, nous serons vigilants, Bernard DURAND particulièrement.

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non.

Je mets donc aux voix. Nous devons à la fois acter le rapport et autoriser à donner les éléments de ce rapport à l'Etat.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver le rapport 2019 de la politique de la ville ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation, à communiquer au représentant de l'Etat, ledit rapport.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2019

2. Renouveau du Conseil de développement durable de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Organisation d'un débat sur les conditions et modalités de sa consultation

M. le Président.- Développement durable, avec le rapport sur la situation en matière de développement durable et ensuite le renouvellement du conseil de développement durable que j'évoquais tout à l'heure dans mon propos liminaire. Ce sera Jean-François JAUNET qui nous présentera ces deux délibérations.

M. JAUNET.- Merci Monsieur le Président.

En préambule, j'aimerais faire un petit rappel de ce qu'est le développement durable puisque finalement, nous sommes en début de mandat et c'est bien de rappeler un peu les choses puisqu'un certain nombre de conseillers sont nouveaux autour de la table.

Le développement durable s'appuie sur trois piliers (environnement, social et économique) qui correspondent aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures.

Il se traduit par cinq finalités à aborder de façon concomitante et cohérente : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Je vais vous inviter à passer les deux pages du projet de délibération pour arriver à un petit diaporama qui va vous présenter un peu ce rapport 2019.

Il s'appuie sur le travail qui a été fait dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial qui nous permet d'avoir des indicateurs chiffrés sur le fonctionnement interne de la collectivité. C'est un travail qui est mené sur les ressources humaines, la logistique, les achats, les systèmes d'information, l'implication des agents. Vous avez ce qui a été développé en 2019 sur les ressources humaines, avec une gestion prévisionnelle des compétences et un accompagnement des agents dans leur parcours professionnel, sur la logistique avec la création d'un service logistique et la mise en place de procédures d'approvisionnement, sur les systèmes d'information, avec un sujet qui nous a tous concernés, qui sont les visioconférences qui ont été bien utiles l'année passée et puis le réemploi des matériels obsolètes sur le territoire, ainsi que l'assistance aux communes.

Sur les services à la population, le référentiel présente d'autres indicateurs : sur les transports et mobilités, l'eau et l'assainissement et les déchets. Sur 2019, dans le cadre de l'espace public et des voiries, il y a eu des formations à la reconnaissance des plantes invasives. Sur les transports et mobilités, la mise en accessibilité des points d'arrêt qui a été un point extrêmement fort ces deux ou trois dernières années, la location de vélos à assistance électrique et l'évolution du transport à la demande.

L'eau et l'assainissement, c'est la mise en place d'aide à la problématique de l'approvisionnement en eau. Sur les déchets, c'est la valorisation des déchets apportés en déchèterie et le déploiement de points d'apport volontaire.

Concernant les politiques territoriales, cela concerne l'habitat, l'éclairage public, l'alimentation, l'animation territoriale et l'énergie. On a pu voir sur l'année 2019 la rénovation de l'habitat avec la mise en place de l'opération BIMBY. Pour les mobilités et transports, l'adoption du schéma directeur cyclable pour favoriser les mobilités douces. Et la gestion des ressources de l'eau avec un accompagnement-conseil auprès des agriculteurs.

Le contrat local de santé a lui aussi été adopté.

Finalement, on voit que la collectivité travaille sur trois enveloppes, une concernant la gestion interne, donc là où elle se veut exemplaire, une où elle applique ses compétences, par exemple sur l'habitat, l'urbanisme, les transports et les déchets. Et enfin, elle a un rôle plutôt

d'animateur de l'ensemble des autres partenaires du territoire de façon à faire un suivi global de ce plan climat-air-énergie territorial.

Des organes sont bien évidemment associés pour suivre les travaux, que ce soit avec le comité technique, le comité de suivi ou le comité de pilotage.

Quelques actions ont été engagées sur 2020 :

- On a parlé de l'OPAH qui est légèrement décalée puisqu'elle arrive cette année.
- Il y a aussi : faciliter et encourager l'utilisation des transports en commun.
- Finaliser les diagnostics de performance énergétique des bâtiments communautaires.
- Identifier les potentiels d'installation photovoltaïque. On sait qu'on en a une en fonctionnement, une qui est cours de finalisation et une autre qui va démarrer. Cela fera trois installations sur le territoire.

- Imposer une participation citoyenne sur les projets de développement de productions d'énergie renouvelable.

- Accompagner les points de vente de production alimentaire.

- La réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine, avec la mise en partage d'un conseiller en énergie.

Vous avez l'intégralité du rapport qui suit, je ne reviendrai pas dessus. Je vais juste dire que ce rapport peut maintenant être basé sur des éléments davantage chiffrés. Plutôt que de grandes phrases, il est préférable d'avoir des actions concrètes et de pouvoir les quantifier.

À titre d'exemple, dans le rapport, vous pourrez trouver que la loi de transition énergétique pour la croissance verte nous imposait d'avoir 59 % de valorisation des déchets en 2020, 65 % de valorisation des déchets en 2025. Cela fera plaisir à Monsieur LANDRE de savoir qu'en 2019, on a valorisé 63 % des déchets. On était donc déjà bien au-delà des objectifs qui étaient fixés pour 2020. C'est donc quelque chose qui nous a toujours préoccupés.

Pour cette première délibération, il n'y a pas de débat puisque c'est juste une présentation.

La deuxième délibération concerne cette fois le renouvellement du conseil de développement durable.

Un petit rappel. Ce conseil de développement durable a été mis en place en 2000 sur la communauté, c'était à l'issue de la loi Voynet de 1999. À l'époque, les élus avaient choisi de lui ajouter le terme « durable » et il est toujours dans ce format.

Le précédent conseil a été installé le 2 juillet 2015 pour 6 ans. On va donc arriver, cette année au mois de juillet, au renouvellement.

Afin de travailler sur l'organisation de ce renouvellement, la communauté n'a pas à s'impliquer dans le fonctionnement même de ce conseil, mais elle doit statuer sur comment il s'organise. Et puis un groupe de travail a été formé avec trois élus (Roger BURTIN, Bernard FREDON et moi-même), avec deux membres de la direction générale et avec les membres de l'équipe d'animation du précédent conseil de développement durable afin de mettre au point l'organisation.

Ce qui vous est proposé et qui est soumis au débat, c'est finalement les contributions du CDD. On lui attribue trois rôles essentiels, la contribution stratégie aux plans d'action, aux projets et sujets à enjeux propres à la communauté urbaine ou à l'ensemble du territoire, la production d'analyses et l'expertise exploratoire, la participation des citoyens et usagers du territoire puisque je rappelle que c'est une instance de démocratie participative qui est souvent revendiquée par nos administrés, mais qui doit être davantage utilisée.

La dimension qui est proposée est de maintenir à 90 membres, sachant qu'on a quelques critères qui ont évolué avec les obligations réglementaires puisqu'on nous demande d'avoir à la fois une représentativité des communes du territoire, une parité hommes-femmes, mais aussi une composition qui reflète la population du territoire telle qu'elle est issue du recensement dans ses différentes classes d'âge.

Ce qui est proposé, c'est un premier collège, collège citoyens, de 60 membres avec, cette fois, à la fois une proposition des maires des 34 communes, mais aussi la possibilité d'avoir des candidatures libres. Un deuxième collège avec les partenaires communautaires, ce sont les instances de représentants syndicaux et autres institutions. Et puis un troisième collège avec des personnalités ou des personnes morales qualifiées.

On souhaite aussi, en termes de fonctionnement, le maintien de la désignation d'un président. On en a parlé tout à l'heure, je veux d'ailleurs – même si cela a déjà été fait par David MARTI – remercier Daniel SAUNIER qui était, depuis le début, en 2000, membre du conseil de

développement durable. Il y a siégé pendant 20 ans. Je veux donc le remercier pour ces 20 ans d'investissement et souhaiter une pleine réussite à Michel BOUCHET qui vient d'être désigné.

Ensuite, il y a deux élus référents désignés par le président. Nous allons organiser au minimum une réunion par an de temps d'échanges entre les présidents de la communauté et du conseil de développement durable et puis l'invitation de représentants du CDD à différentes commissions, comités de pilotage ou groupes de travail lorsque le thème le justifie.

Les élus ou les techniciens peuvent aussi participer aux travaux du CDD en termes d'apport d'informations. Ils peuvent aussi être présents lors de conseil ou conférence des maires de façon à pouvoir montrer un peu les travaux essentiels qu'ils ont contribué à mener.

C'est à peu près l'ensemble des propositions qui vous sont faites et sur lesquelles vous pouvez éventuellement réagir puisque c'est un sujet soumis au débat. Merci.

M. le Président.- Merci pour cette double présentation. Sur le rapport en matière de développement durable, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non.

Il nous est demandé de prendre acte du rapport sur cette situation, ce que nous faisons et puis de préciser qu'il sera bien entendu transmis au préfet de Saône-et-Loire.

Sur la deuxième délibération, le renouvellement du conseil de développement, Jean-François JAUNET nous a donné toutes les modalités. Il a même donné l'histoire et comment est arrivé ce conseil de développement durable. Je ne crois pas me tromper en disant que nous avons été le premier conseil de développement durable. Il y avait des conseils de développement, mais pas des conseils de développement durable. Nous avons donc été assez précurseurs là-dessus.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le renouvellement de ce conseil de développement durable ? Non.

Il nous est demandé de renouveler le conseil de développement durable, de prendre acte de la tenue du débat. Cela n'a pas fait débat, mais en tout cas on l'a proposé. D'acter la composition du conseil de développement telle qu'elle a été détaillée et puis d'adopter le cadre de constitution de ce conseil.

Je mets aux voix :

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Nous sommes tous d'accord, merci.

Rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2019

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2019,*
- *De préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil de développement durable de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Organisation d'un débat sur les conditions et modalités de sa consultation

Le conseil décide :

- *De renouveler le conseil de développement durable pour la période 2021-2027 ;*
- *De prendre acte de la tenue du débat organisé sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement durable ;*

- *D'acter la composition du conseil de développement telle que détaillée dans le cadre de constitution et de coopération avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau joint en annexe ;*
- *D'adopter le Cadre de constitution du conseil de développement durable de la CUCM et de coopération avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président.- Nous voilà arrivés au terme de l'ordre du jour et des délibérations, mais j'ai deux questions diverses à vous proposer. Tout d'abord un vœu proposé par l'exécutif communautaire, que va nous présenter Jérémy PINTO, et ensuite je vous donnerai juste un point d'information sur ce que nous avons évoqué tout à l'heure, notamment l'aide aux entreprises apportée par la Région et la communauté urbaine.

Jérémy PINTO pour le vœu.

VIII-1. Vœu contre la disparition des BTS tertiaire de la CUCM

M. PINTO.- Merci Monsieur le Président. Il y a effectivement, en matière de formation, des bonnes nouvelles. On a parlé du village apprenant ressource tout à l'heure. Je pourrais aussi évoquer l'arrivée de la première promotion de l'ESIREM en ce début d'année puisque ce sont 22 étudiants en école d'ingénieurs avec l'université de Bourgogne que nous accueillons.

Mais il y a malheureusement aussi une moins bonne nouvelle, en particulier en ce qui concerne les deux BTS tertiaires qui sont accueillis au lycée Parriat et au lycée Léon Blum, ce qui fait ce soir l'objet de cette proposition de vœu que vous avez sur table.

Je vais simplement le commenter brièvement, mais le président l'a rappelé tout à l'heure dans son propos liminaire en début de séance. Vous le savez, la communauté urbaine est mobilisée depuis très longtemps sur le développement de la formation post-bac et la démocratisation de l'enseignement supérieur. À ce titre, il faut bien dire que nous avons été heurtés, élus de Montceau, élus du Creusot, élus de toutes les communes par la décision du rectorat qui, certes, compose avec la baisse des moyens de l'Éducation Nationale que nous regrettons. Pour autant, c'est une décision qui est brutale puisque c'est la suppression du BTS Comptabilité gestion du lycée Henri Parriat à la rentrée 2021 et l'hypothèse d'une mise en alternance entre les lycées Blum du Creusot et Lamartine de Mâcon du BTS SAM Support à l'action managériale, dès la rentrée 2022.

Il y a d'autant plus lieu, me semble-t-il, de s'opposer fermement à ces perspectives que la Communauté Urbaine Creusot Montceau est le seul territoire de Bourgogne - Franche-Comté à être aussi injustement impacté cette année.

C'est une décision injuste parce que beaucoup de ces étudiants sont issus des Bac Pro et technologiques et ont la volonté de poursuivre et réussir des études supérieures.

C'est une décision injuste parce que ces filières recrutent, recrutent bien, recrutent beaucoup de jeunes filles et affichent des résultats d'insertion professionnelle tout à fait à la hauteur.

C'est une décision injuste parce que ce dont il est question, c'est aussi d'un choix d'aménagement du territoire et il faut répondre aux spécificités qui sont les nôtres, celles de la communauté urbaine et ce n'est certainement pas le cas en pensant que la réponse est celle de la mobilité des jeunes quand on sait les freins qui existent encore socialement, économiquement, culturellement.

C'est une décision injuste et peut-être plus encore dans la période de crise que nous vivons. Je ne vais pas développer la condition étudiante dont nous connaissons particulièrement les fragilités en ce moment, mais ce sont précisément bien par des formations de proximité que nous parvenons le mieux à assurer la réussite des jeunes grâce à un accompagnement individualisé et des équipes enseignantes professionnelles mobilisées. Et c'est le cas ici, sur ce territoire, en particulier grâce à des formations comme les BTS. Je veux d'ailleurs saluer en cet instant celles du

lycée Parriat, celles du lycée Blum et de tous les autres établissements de la communauté urbaine qui sont solidaires dans cette situation et qui l'ont fait savoir au rectorat.

Et quand bien même les moyens de l'Etat sont en baisse, autorisons-nous aussi à penser des développements stratégiques de nouvelles filières en lien avec la réalité de notre territoire. Je pense en particulier à ST2S dont nous avons parlé avec Madame JARROT, à Montceau qui, à ce stade est aussi confronté à une réticence du rectorat alors même que la réalité du territoire pourrait pousser au développement de cette filière.

J'ai d'ailleurs proposé un amendement oral au vœu. On s'est mis d'accord. Ceci en supprimant la toute dernière ligne de ce vœu, justement à propos de ST2S sur proposition de Madame la Maire de Montceau puisqu'un travail est en cours sur ce sujet et qu'il doit se poursuivre.

Ce vœu rappelle tout cela, il rappelle notre détermination et - je l'espère - notre unité car, dans ce dossier, il en va de l'unité du territoire. D'où que nous siégeons, d'où que nous venions, je crois que l'unité sera importante pour l'emporter sur ce dossier, sur ce territoire. Il s'agit donc de demander un dialogue renouvelé avec le rectorat de Dijon puis la région Bourgogne - Franche-Comté sur le devenir de ces formations et de demander un réexamen de la situation à laquelle sont confrontés c'est deux BTS.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Madame JARROT.

Mme JARROT. - Merci, Monsieur PINTO, pour cette présentation dont nous avons parlé et sur laquelle nous avons échangé tout à fait récemment, en début de session. Il s'agit bien d'aménagement du territoire. Mais ce que je veux partager avec mes collègues ce soir, c'est le fait qu'il y a un BTS, un seul BTS qui est fermé sur la Bourgogne - Franche-Comté, un seul, c'est le BTS Compta gestion du lycée Parriat. Et comme l'a dit Monsieur PINTO, en cette période où tout est très fragile, où les étudiants sont un peu déboussolés par rapport à l'absence de cours, période très difficile pour les jeunes, le signe envoyé par le rectorat est désastreux : une seule fermeture. Au-delà d'être inélégant, parce qu'en cette période c'est tellement compliqué, c'est un signe absolument désastreux.

Je veux aussi partager avec vous, mes chers collègues, le fait que ce BTS, c'est seulement, en termes de dotation de DHG (dotation horaire globale) 40 heures. 40 heures ! Ce qui est tout à fait modeste en termes d'allocation de ressources.

À la Région où nous sommes un certain nombre à siéger, nous avons convenu qu'il fallait que les négociations reprennent sur ce sujet avec le rectorat *via* la Région et *via* les maires concernés, c'est-à-dire le maire du Creusot et moi-même. La demande a été faite. J'espère que Madame le Recteur accédera à notre demande, sinon nous utiliserons d'autres moyens, mais ce qui serait bien, c'est que nous puissions reprendre les négociations.

J'ai demandé à Monsieur PINTO d'enlever le troisième point de résolution parce que ce troisième point ne concerne pas la disparition de BTS tertiaire. C'est un point qui est présenté depuis 2018 et demandé depuis 2018 par le lycée Parriat. C'est un point sur l'ouverture d'une filière Bac Pro, première - terminale, à la sortie de la seconde, une filière ST2S, filière sanitaire et sociale.

Cette filière a du sens puisqu'il y a des formations sanitaires et sociales à proximité sur le secteur, je pense au lycée Claudie Haigneré et, de plus, comme vous le savez tous, il y a l'IFSI de la communauté urbaine pour lequel la Région a investi de l'argent, nous avons des locaux. Là, on est donc véritablement dans une stratégie et un équipement de filière sur notre territoire.

On nous dit - et je l'ai déjà dit à la Région la semaine dernière - qu'il faut sauver la filière ST2S du lycée Mathias de Chalon. Ne rentrons pas, mes chers collègues, dans ce débat. Il ne s'agit pas d'opposer l'est et l'ouest au nord et au sud. La Saône-et-Loire de l'Ouest a besoin d'un équipement en termes de filière au même titre que la Saône-et-Loire plutôt Chalon-Mâcon a besoin d'un équipement en matière de filière sanitaire et sociale. Et quelquefois la filière sanitaire et sociale Bac Pro alimente le BTS sanitaire et social du lycée Mathias.

Il ne s'agit donc pas d'opposer des formations. Il s'agit d'équilibrer nos formations.

Ce que nous demandons, c'est première - terminale. Savez-vous, mes chers collègues, combien d'heures-professeur, puisque la logique financière prévaut sur ce sujet - on peut le regretter, on a vu ce que cela donnait pour l'hôpital - sont nécessaires pour ouvrir cette filière pour l'année ? Je l'ai dit à la Région. J'ai bien sûr demandé au Proviseur de faire ce travail. Dotation horaire globale : 9 heures. Dotation horaire globale : 9 heures !

Cela fait 3 ans, c'est la troisième année, que nous demandons l'ouverture de cette filière qui a tout son sens. 9 heures !

Je dis « tout son sens » parce que les élèves viennent en seconde et ensuite, comme ils ne souhaitent pas partir pour des raisons de mobilité, ils sont encore très jeunes, etc., comme il n'y a pas la filière qu'ils espèrent, ils restent par défaut dans d'autres filières et c'est là où on n'est pas bons par rapport à l'accompagnement de ces jeunes.

9 heures ! Simplement 9 heures. Cela vaut donc le coup de se battre sur ce sujet qui fera l'objet peut-être d'un autre vœu, mais je ne désespère pas que Madame le Recteur puisse nous entendre. Nous avons eu une conférence avec mes trois autres collègues maires sur ce sujet avec Madame le Recteur en visio. Elle a été interpellée par le sujet. Je pense qu'elle croyait que nous n'allions parler que du BTS, mais sur ce sujet, elle a été interpellée et j'espère qu'on pourra faire bouger les lignes. Faire bouger les lignes pour 9 heures !

Voilà la raison pour laquelle je n'ai pas souhaité que l'on associe, puisqu'on est sur un autre sujet qui est celui d'une filière techno, mais j'espère que nous aurons à en reparler d'un point de vue positif. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Valérie LE DAIN.

Mme LE DAIN.- Je souhaite aussi prendre la parole pour abonder ce qui a déjà été dit par rapport à ces formations. Nous ne sommes absolument pas dans une surenchère des uns contre les autres, ce n'est absolument pas la question. Je rejoins bien Madame JARROT sur ce sujet.

Je voudrais aussi associer l'autunois à notre problématique. Ils ne sont pas présents dans notre communauté urbaine, mais cela fait déjà un grand nombre d'années que l'autunois n'a plus de BTS tertiaire et les jeunes de l'autunois vont faire leurs études aussi sur Montceau et au Creusot. C'est donc encore une problématique plus large que notre communauté et JérémY PINTO a beaucoup parlé d'injustice, mais je pense effectivement que c'est une injustice totale pour tous les jeunes de notre région de leur supprimer une formation dans laquelle ils réussissent. On ne comprend donc absolument pas, effectivement, tous les efforts qui peuvent être faits d'autre part par les élus, les collectivités territoriales de notre territoire alors que le rectorat, pour quelques heures, comme le dit Madame JARROT, puisque c'est vraiment quelques heures, nous supprimerait une formation et donc tout espoir d'avenir pour une grande partie de ces jeunes issus de Bac Pro et de baccalauréats technologiques.

Je voulais donc aussi rappeler la problématique de l'autunois en particulier.

M. le Président.- Laëtitia MARTINEZ.

Mme MARTINEZ.- Je veux m'associer bien évidemment à ce qui vient d'être dit sur ce sentiment d'injustice et sur cette incompréhension quant à la fermeture aussi bien du BTS de Parriat, de la même manière que de l'ouverture en alternance une année sur deux du BTS de Blum, notamment parce qu'il y a de très bons taux d'insertion sur le marché du travail, parce que ce sont des diplômes qui sont ouverts à des Bac Pro et qui permettent à des jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur.

Je rappelle qu'ici, au sein de cette communauté urbaine, parce que nous le portons depuis des années, l'enjeu de la démocratisation de l'enseignement supérieur de permettre à des jeunes de pouvoir faire des études est quelque chose qui marque très fortement notre engagement en la matière. Et effectivement, on a cette sensation d'avoir été peu – en tout cas c'est ce que nous disent les professeurs à l'occasion des différents conseils d'administration dans lesquels nous siégeons – entendu sur ces arguments-là. Ce à quoi il est répondu que les jeunes pourraient faire 40 ou 50 km pour faire des études. Sauf que ces 40 ou 50 km peuvent parfois être des freins qui empêchent de passer le levier et de réaliser des études supérieures.

Nous nous sommes exprimés, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE et moi-même lors de la précédente session de la Région sur ce sujet et avons sollicité que la collectivité régionale puisse se faire l'entremetteuse d'une rencontre avec Madame la Rectrice pour ne pas clore ce dossier et pouvoir à nouveau faire valoir nos arguments. En tout cas, il y a une vraie dynamique communautaire sur l'approche que nous portons.

Mme JARROT.- Sur les deux dossiers.

Mme MARTINEZ.- Tout à fait, Madame JARROT, sur les deux dossiers, il y a une dynamique communautaire très importante.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- En réalité, je pense que les arguments ont été très largement énoncés. Je pense tout de même qu'il faut que l'on soit très conscient du fait que les heures qu'il manque par-ci par-là, c'est tout de même une vraie stratégie de l'Education Nationale. Cette situation qui est due à un gouvernement qui, petit à petit, rogne sur les moyens. Cela peut être dans du secondaire, cela peut être dans du primaire, etc.

Il s'agit d'une décision qu'on apprend le 18 décembre et qui est pratiquement actée au lendemain des vacances scolaires. Je veux simplement dire qu'on vient d'évoquer l'attractivité de notre territoire, on vient d'évoquer des parcours d'excellence, mais c'est contrebalancé par des moyens qui disparaissent parce que ce n'est que le début. J'ai peur d'être malheureusement un oiseau de mauvais augure et que l'année prochaine, ce soit d'autres formations qui subissent les mêmes traitements. Cela reste à vérifier, mais un professeur nous a dit que dans une spécialité d'ingénieur, il manquait 7 heures ! c'est donc un poste qui va disparaître.

En rognant petit à petit, comme cela, on va démanteler pour tout l'ouest, parce que je rejoins ce que vient de dire la collègue, c'est l'ouest du département mais on n'est pas là pour opposer les territoires, mais on a notre responsabilité d'aménagement du territoire et même si ce n'est pas la compétence de la communauté, je pense qu'il faut, Président, et je pense que Jérémy et les maires en sont bien conscients, que nous soyons très vigilants sur la carte des formations à venir par rapport au développement global du territoire. Parce que d'année en année, on peut toujours dire que c'est de la responsabilité des uns et des autres, je pense que ce sera un dispositif qui va se poursuivre pour les mêmes raisons, baisse de la démographie, baisse des lycéens, etc., et ce sont des arguments qu'on ne peut pas supporter.

Je veux dire que l'éducation ne peut pas être que mathématique...

Mme JARROT.- Comme l'hôpital.

M. LAGRANGE.- Voilà. Il y a des enseignants autour de cette table qui connaissent mieux que moi le sujet. Je veux dire que si on n'a plus que des arguments mathématiques à nous opposer, demain on va démanteler des pans entiers de ce qui pourrait être utile à l'économie et surtout, comme le disait Laëtitia, à des jeunes d'un territoire, comme cela a été le cas au début, lorsqu'on a parlé d'implantation universitaire au Creusot, pour démocratiser l'enseignement supérieur.

Je suis désolé, mais si un gouvernement n'est pas conscient de cela, on ne va pas s'étonner, dans la période actuelle où les jeunes sont tout de même dans des situations très difficiles, on est en train de couper toute capacité d'avenir pour certains jeunes qui n'auront pas tous les moyens d'aller à Lyon, à Dijon ou ailleurs.

C'est un sujet qui me semble très grave sur le plan politique, au-delà même des postes.

M. le Président.- Merci. D'autres ? Eric COMMEAU.

M. COMMEAU.- Beaucoup de choses ont été dites et je pense que c'est l'union sacrée autour de cette question, mais comme le dit Jean-Claude, c'est tout de même une question éminemment politique et je voudrais faire le lien avec l'actualité puisqu'aujourd'hui, Monsieur Macron, Président de la République, a déclaré qu'il voulait réparer l'ascenseur social et notamment faire entrer de nouveaux talents dans les grandes écoles. Il découvre d'ailleurs qu'il n'y a qu'un seul fils d'ouvrier à l'ENA. Ce n'est pas une situation récente. Si je peux évoquer un souvenir personnel, lorsque j'ai fait Sciences-Po Lyon, il y a maintenant 30 ans, on était deux fils d'ouvriers. Les choses n'ont donc pas beaucoup évolué.

Je n'ai d'ailleurs jamais beaucoup cru à l'ascenseur social. Je pense qu'il y a un escalier social et que les marches sont plus ou moins hautes et qu'en ce moment, elles sont de plus en plus hautes pour les enfants issus de nos territoires et issus des classes populaires.

Dans cet escalier social, les premières marches sont justement ces formations supérieures de proximité que nous avons dans nos deux lycées, au Creusot et à Montceau. Et effectivement,

un certain nombre de mots ont été employés (injuste). Moi, je dis qu'il est scandaleux qu'aujourd'hui, alors qu'on découvre enfin la situation dramatique d'un certain nombre de nos jeunes, on puisse prendre des décisions, comme l'a effectivement dit Madame JARROT et je la rejoins, pour quelques heures d'enseignement et quelques économies de bout de chandelle, que l'on traite ainsi nos territoires. Et je pense qu'il faut effectivement s'opposer avec la plus grande force et on sera aux côtés de nos élus, à la Région, pour les appuyer.

M. le Président.- Merci. D'autres ? Non. On arrête là.

Je pense qu'on est tous d'accord sur le sujet. Je n'en rajouterai donc pas plus, juste pour dire que c'est injuste. Vous l'avez tous dit. Ce qui est très difficilement acceptable devant une décision, c'est que les élus que nous sommes n'ont pas été concertés. Je pense que nous avons démontré que nous étions parfois prêts à entendre des arguments quand il fallait faire des sacrifices, il me semble, sur les cartes scolaires, sur d'autres sujets. On est prêt à entendre que quand cela ne se justifie pas, on arrête, y compris d'accompagner.

Mais là, il y a une décision qui tombe et nous n'avons même pas été concertés, même pas consultés, même pas par téléphone. Aucun échange !

Maintenant, parce qu'on demande à être reçus, peut-être que nous serons reçus. Je dis bien « peut-être », mais il est tout de même incroyable de fonctionner de cette façon, c'est-à-dire de mépriser les élus qui sont au contact de leur territoire, de leurs habitants. On pourrait donner des arguments, encore une fois et en plus pour des économies qui n'en valent pas la peine. On va sacrifier encore des jeunes qui ne pourront pas continuer leurs études.

Vous imaginez, mes chers collègues, si la filière AES était partie ? Vous imaginez ? Si la communauté n'avait pas décidé de maintenir la filière AES, ce serait maintenant autour de ces BTS de disparaître. C'est tout de même insensé et ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas acceptable, je rejoins tout à fait les propos qui ont été tenus par les uns et par les autres. On va donc se battre pour ces sujets sont essentiels et permettre aux jeunes de faire leurs études. Ce n'est pas acceptable. Voilà, mes chers collègues.

On va donc enlever la dernière phrase. Je suis assez d'accord pour qu'on l'enlève compte tenu de l'explication que vous avez donnée.

Et je mets aux voix l'approbation de ce vœu qui partira bien entendu auprès de qui de droit.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Les élus communautaires, à l'unanimité, :

- *Demandent un dialogue renouvelé avec le Rectorat de Dijon, puis la Région Bourgogne-Franche-Comté sur le devenir du BTS comptabilité-gestion du lycée Henri Parriat à Montceau-les-Mines et du BTS support à l'action managériale du lycée Léon Blum au Creusot ;*

- *Exigent un réexamen de la situation de ces deux formations.*

VIII-8. Point d'information sur les aides du Fonds régional

M. le Président.- Nous terminons par un point d'information rapide, comme je le disais tout à l'heure, sur les aides que la communauté urbaine et la Région accordent dans le cadre du fonds régional que nous avons mis en place, juste pour que vous ayez une photographie. Sachant que cela continue d'évoluer, bien entendu, puisque dans le cadre de ce fonds, à ce jour la communauté a reçu 245 dossiers, 217 sont complets.

Sur les 245, 182 ont fait l'objet d'une demande d'aide directe au titre du fonds régional des territoires. Sur ce volume, 10 ont été déclarés inéligibles, donc très peu. 144 concernent de l'investissement, quatre du fonctionnement, 24 concernent du remboursement de capital et 63 font l'objet d'une demande de règlement immobilier.

Sur les 217 dossiers complets qui ont fait l'objet d'une instruction, la répartition est la suivante. En ce qui concerne le règlement immobilier, 45 dossiers pour un montant total de projets d'investissement de presque 2 millions (1 923 479 €). Une assiette éligible qui s'élève à 644 000 €. La communauté a apporté 322 000 € pour une subvention moyenne de 7 155 € par dossier.

En ce qui concerne les aides directes, soit 172 dossiers, les aides directes de fonctionnement concernent quatre dossiers pour un montant total de 105 410 €. Une assiette éligible du 80 000 € et un montant d'aide de la communauté de 40 000 €. Subvention : 20 000 € pour la communauté et 20 000 € pour la Région. Subvention moyenne : 10 000 €.

En ce qui concerne les aides directes à l'investissement, les 144 dossiers, nous en sommes à 3 059 626 €, avec 1 085 162 € d'aides dont, par moitié, 542 580 € pour la communauté et la même somme pour la Région.

En ce qui concerne les aides aux loyers et j'en termine par-là, nous avons 304 demandes en novembre 2020 pour un montant de 135 000 €, 90 demandes en décembre pour un montant de 41 500 €.

À ce jour, mes chers collègues, ce sont plus de 1 480 000 € d'aides publiques qui ont été versées aux entreprises du territoire.

Je pense qu'il était bien que vous puissiez l'intégrer. Certains l'ont dit tout à l'heure avec force, je le redis aussi, la communauté n'a pas à rougir de ce qu'elle fait, elle peut au contraire être fière de cette aide qui est sans doute une des plus importantes que les EPCI apportent avec la Région. Jean-Claude LAGRANGE l'a dit tout à l'heure parce qu'il a une vision globale sur l'ensemble de la région, il peut donc en témoigner. Je crois que nous avons été dans la capacité, très rapidement, de mobiliser des fonds et cela se traduit encore maintenant.

Ce qui est bien, c'est qu'il y a beaucoup d'investissement, ce qui veut dire qu'il y a tout de même encore une envie de continuer, d'investir, de se préparer quand cela va repartir. Et nous sommes fiers d'accompagner toutes ces entreprises.

Voilà, mes chers collègues, en vous remerciant. En vous demandant de m'excuser pour la température qu'il fait dans la salle. J'en suis désolé, mais vous voyez qu'elle est immense et difficile à chauffer. En plus, pas de chance, c'est le jour le plus froid de la semaine. Vraiment désolé.

Bonne soirée. Prenez soin de vous et à très vite.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15)

Le secrétaire de séance

Jean GIRARDON

